



Rapport d'activité

2017



Protection judiciaire de la jeunesse



Introduction

I- La mission nationale de veille et d'information et le réseau des référents laïcité et citoyenneté

- 1) Composition et mobilité du réseau des RLC
- 2) Animation du réseau des RLC

II- Participation à la politique publique de prévention de la radicalisation par une dynamique partenariale et institutionnelle active

- 1) La mission MNVI : une mission qui s'inscrit au sein de la politique publique de prévention de la radicalisation et de la politique de la ville
- 2) Dynamique partenariale impulsée par la PJJ
- 3) Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

III- Une mission qui s'adapte à un contexte évolutif

- 1) Statistiques Astrée
- 2) Analyse du phénomène
- 3) La problématique des enfants de retour de zone irako-syrienne

IV- Evolution de la mise en œuvre de la mission « laïcité/citoyenneté/radicalisation »

- 1) Une mission qui s'institutionnalise dans les territoires
- 2) Les instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission
- 3) Une meilleure articulation avec les établissements et services

V- Actions spécifiques conduites dans le cadre de la mission

- 1) Actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes
- 2) Action de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés
- 3) Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité
- 4) Déploiement du dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zone irako-syrienne

VI- La formation

- 1) Déclinaison du plan de formation dédié
- 2) La formation des RLC
- 3) Actions de formation et de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels

VII – Recherche

VIII – International

IX - Bilan de la consommation de l'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLAT

Conclusion et Perspectives de travail pour 2018

Annexes

Introduction

Ce bilan 2017 est le troisième proposant un état des lieux de la déclinaison des missions de la MNVI depuis sa création le 1^{er} avril 2015. A travers le réseau des référents laïcité et citoyenneté, la direction de la PJJ ainsi que les directions inter régionales et territoriales ont poursuivi l'ambition d'inscrire la politique publique de prévention de la radicalisation et plus généralement les orientations et valeurs portées par la PJJ dans le champ institutionnel et sont parvenues à infuser réponses et repères dans les pratiques des professionnels.

Bien que le phénomène de radicalisation semble moins prégnant concernant les mineurs, la vigilance doit rester forte car la menace terroriste est toujours présente et de nouveaux enjeux ont émergé, notamment la prise en charge des mineurs de retour de zone de conflit.

A l'issue de ces trois années, il est à noter parallèlement que la connaissance du phénomène de radicalisation violente, de prévention comme de prise en charge, a fortement évolué. La mission des RLC s'est ajustée à la fois à une meilleure connaissance du terrain et à l'appropriation d'éléments théoriques. Ces trois années ont été nourries en réflexions, débats, colloques, formations et recherches, offrant une intervention plus pertinente et sécurisée aux équipes éducatives. 2017 a été en ce sens l'opportunité de renforcer davantage le soutien aux professionnels du secteur public et du secteur associatif habilité au plus près des besoins, tant dans la prise en charge éducative que dans la prévention des phénomènes de radicalisation.

I- La mission nationale de veille et d'information et le réseau des référents laïcité et citoyenneté

1) Composition et mobilité du réseau des RLC

A l'issue du bilan de la MNVI 2016, le réseau était composé de 66 référents laïcité et citoyenneté (RLC) et 4 postes étaient vacants. AU 1^{er} avril 2018, ces chiffres demeurent inchangés. Néanmoins, pendant l'année plusieurs mouvements ont été opérés amenant à 10 départs (dont 2 départs en retraite et 1 départ sur décision d'un conseil de discipline) et 10 arrivées.

Par ailleurs, en raison de la réorganisation territoriale qui a concerné 4 inter régions, des postes de RLC ont changé de rattachement inter régional, ainsi :

- le poste de RLC DT Haute Normandie est passé de la DIR Grand Nord à la DIR Grand Ouest.
- Les postes de RLC DT Aube /Haute Marne et DT Marne /Ardennes ont quitté la DIR Grand Centre pour rejoindre la DIR Grand Est.
- Le poste de RLC de la DT Franche-Comté est passé de la DIR Grand Est à la DIR Grand Centre.

Au 1^{er} avril 2018 le réseau des RLC était donc composé de 66 RLC :

- 36 issus d'un recrutement interne à la PJJ.
- 30 issus d'un recrutement extérieur à la PJJ (15 par contrats et 15 par détachement)

Par ailleurs, 2 agents ont été recrutés en qualité de RLC en surnombre sur le PAE des DIR concernées:

- DT 31/09/65 : en raison de la forte charge de travail, cette DT regroupant 40% des prises en charge de l'inter région a recruté sur son plafond d'emploi un second poste de RLC.
- DIR IDF/OM : recrutement d'un 3^{ème} RLC afin de prendre en compte la charge de travail supplémentaire induite par la création du dispositif ESOR animé par une des RLC DIR.

Afin de pallier à une charge de travail particulièrement importante, de nouveaux postes de RLC seraient nécessaires à la fois en centrale, en DT Paris et en DT 93.

2) Animation du réseau des RLC

L'animation du réseau s'est poursuivie selon les mêmes modalités qu'en 2016 au rythme d'une réunion mensuelle des RLC en DIR et de l'ENPJJ à la direction de la PJJ et une réunion mensuelle des RLC DT en directions interrégionales.

Un second regroupement national des RLC a été organisé du 17 au 19 octobre 2017 à Nice. La première journée, ouverte par un discours de la Ministre puis de la directrice de la PJJ, fut consacrée à l'attentat de Nice, sa gestion et ses répercussions. Les jours suivants, les RLC se sont répartis en 5 ateliers autour des thèmes suivants :

- Secret professionnel et partage d'information
- Laïcité et neutralité
- La prise en charge et l'accompagnement des mineurs en danger de radicalisation violente par les établissements et services de la PJJ



- La lutte contre la radicalisation nécessite-t-elle dans le travail éducatif une politique de prévention spécifique ?
- Travail autour de l'évaluation et l'objectivation dans le cadre des situations qui présentent un danger de radicalisation

Ces ateliers ont donné lieu à des réflexions très riches ainsi qu'à des préconisations en cours de travail. Des actes de cette manifestation ont été réalisés.

Toujours dans un objectif de poursuivre la professionnalisation des RLC sur les thématiques qui relèvent de la MNVI, une semaine de formation pour l'ensemble du réseau a été organisée et s'est déroulée du 15 au 19 janvier 2018 à l'ENPJJ (cf. Infra).

II- Participation à la politique publique de prévention de la radicalisation par une dynamique partenariale et institutionnelle active

1) La mission MNVI : une mission qui s'inscrit au sein de la politique publique de prévention de la radicalisation et de la politique de la ville

Depuis 2015, la PJJ est reconnue pour son expertise dans la prise en compte des publics en risque de radicalisation, compétence étendue en 2017 à la prise en charge des mineurs de retour de zone irako- syrienne aux côtés des conseils départementaux.

- Au niveau national

La MNVI a poursuivi son implication dans la coordination interministérielle, notamment sous l'égide du SG CIPDR en participant à différentes instances :

- Groupe de travail de coordination des réseaux et d'élaboration de référentiels professionnels et d'élaboration d'une cartographie relative aux acteurs impliqués dans la prévention de la radicalisation (maison des adolescents, prévention spécialisée, missions locales, Ecole des parents et des éducateurs, etc.)
- Groupe de travail sur l'élaboration d'un cahier des charges pour les associations mandatées par les préfetures (ayant abouti à l'arrêté du 3 avril 2018 fixant le cahier des charges relatif aux actions initiées, définies et mises en œuvre par les structures impliquées dans la prévention et la prise en charge de la radicalisation)
- Groupe de travail relatif aux indicateurs de sortie de radicalisation
- Comité de pilotage des équipes mobiles d'intervention (jusqu'en juin 2017)
- Participation à l'élaboration du plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) annoncé le 23 février 2018.

- Au niveau interrégional et territorial

La mission laïcité et citoyenneté participe à dynamiser l'animation territoriale en s'appuyant sur des collaborations institutionnelles existantes, en réactivant des partenariats en sommeil, ou encore en créant un maillage plus nourri. Cette mission contribue activement à la création et/ou à la consolidation de liens avec les acteurs de chacun des territoires, à toutes les échelles, y compris à l'échelon interrégional. Le portage politique interministériel de cette nouvelle politique publique et la transversalité des sujets laïcité, citoyenneté, prévention de la radicalisation, favorisent la collaboration y compris avec des institutions avec lesquelles la PJJ n'avait pas de pratiques établies. Les RLC sont repérés comme des acteurs de la politique publique de prévention de la radicalisation et sollicités à plusieurs titres dans ce cadre.

Participation aux instances préfectorales

La PJJ a une place particulièrement bien repérée au sein des instances préfectorales. La majorité des RLC participe aux Cellules de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) étant missionnés par les Directeurs Territoriaux pour représenter la PJJ en leur sein. Parfois, le DT ou le DTA est aussi présent.

Dans le cadre de ces cellules préfectorales, les RLC recueillent des informations permettant une approche globale de la radicalisation sur les territoires. Les contacts réguliers avec les partenaires permettent également de débloquer rapidement des situations complexes. Les RLC assurent la liaison avec les services sur les situations prises en charge ou signalées par une autre institution. Des allers et retours sont réalisés auprès des directeurs des services



concernés en amont et en aval de ces cellules. Le dispositif des CPRAF, 4 ans après sa création (avril 2014), reste hétérogène. Le format des cellules préfectorales peut être très disparate tout comme la récurrence des réunions (annuelle à mensuelle), les partenaires invités (services de sécurité, ou services de l'Etat ou encore collectivités territoriales), les dénominations (cellules restreintes, élargies, GED restreints ou élargis...) et le fonctionnement. Le manque de régularité des cellules empêche, dans certains territoires, le développement d'un réel partenariat entre ses membres, et est parfois compensé par des échanges d'informations par mail, peu respectueux des règles CNIL s'appliquant à des données sensibles et nominatives. En effet, les CPRAF continuent d'avoir des modalités de partage d'informations qui ne sont pas toujours conformes au cadre légal et réglementaire (voir note du 7 septembre 2015).

Concernant les associations mandatées par les préfetures, celles-ci sont désormais choisies au niveau local parmi celles qui œuvraient traditionnellement dans le champ éducatif (missions locales, maisons des adolescents, école des parents et des éducateurs, Association d'aide aux victimes, etc.). Sur certains départements, la PJJ a été étroitement associée au dispositif d'accompagnement social préfectoral. Il semble que les doubles suivis justice/préfeture soient moins fréquents.

Concernant les états-majors de sécurité (EMS), si certains RLC y participent, la représentation est plutôt assurée par les directeurs territoriaux lorsque la PJJ y est conviée.

Enfin, sur certains territoires la préfeture a mis en place un « Réseau des référents radicalisation » qui réunit le conseil départemental, la caisse des allocations familiales, la Métropole et les agglomérations limitrophes et les délégués du préfet.

En conclusion, les instances préfectorales garantissent pour la PJJ des informations fiables, et un maillage partenarial indispensable à la mise en œuvre de la politique publique de prévention de la radicalisation. Notons que l'articulation entre la PJJ (RLC) et la préfeture est facilitée dès lors qu'existent auprès des préfetures des chargés de mission dédiés à la radicalisation. De même, les délégués du préfet sont des interlocuteurs précieux pour les RLC dans la construction de projets de formation, et l'échange d'outils. Cependant, ces instances nécessiteraient encore d'être mieux définies et structurées. Force est de constater en 2017 une plus grande instabilité des réunions des CPRAF, voire selon les territoires une suspension de ces réunions depuis plusieurs mois. En outre, les difficultés, déjà identifiées en 2016 n'ont pas toutes été levées, s'agissant des règles du partage d'informations nominatives au sein des CPRAF et en amont, de l'insuffisante coordination PJJ/Parquet dans le cadre de ces cellules et du rôle insuffisamment défini des associations mandatées dans l'accompagnement social des mineurs et de leurs familles. Des efforts de formalisation sont néanmoins à relever car des protocoles de coordination ont été signés sur plusieurs territoires.

Participation à la politique de la ville

Dans le cadre de la circulaire du Premier Ministre du 13 mai 2016 encourageant la déclinaison du plan d'actions partenarial de prévention de la radicalisation dans les contrats de ville, la PJJ, à travers les RLC, est bien repérée, et le cas échéant, associée à l'élaboration de l'annexe spécifique à la radicalisation. Le plan de lutte et de prévention de la radicalisation se décline au niveau des villes dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), dans lesquels la PJJ est majoritairement représentée par les directeurs de STEMOS du ressort, mais peut également l'être par les RLC pour les réunions mises en place en matière de prévention de la radicalisation.

Concernant les contrats villes, la participation de la PJJ n'est pas automatique (peu d'annexes sont effectives pour le moment : 67 plans sur 435 contrats de ville). Néanmoins, des dynamiques positives sont à l'œuvre au sein des quartiers prioritaires Politique de la Ville sur



tous les territoires. Des actions en lien tant avec la citoyenneté et les valeurs de la République que la radicalisation se développent. Il est indiqué sur plusieurs territoires que lorsque cette participation est active, cela permet d'étendre les partenariats de la PJJ efficacement. En effet, dans la stratégie d'intégration de la politique de prévention de la radicalisation en tant que composante de l'action publique, les villes peuvent s'appuyer sur une proximité de travail avec la PJJ au titre de ses interventions éducatives ouvertes aux publics issus des quartiers politique de la ville (QPV).

Lorsqu'elle y participe, la PJJ concourt au volet radicalisation des contrats de ville par l'exercice de ses missions et notamment en termes de :

- Prévention primaire par ses actions de sensibilisation à la citoyenneté à destination des jeunes et des professionnels sur la laïcité, la promotion du vivre ensemble, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité.
- Prévention secondaire au titre de la prise en charge des publics qui lui sont confiés (décryptage des médias, des discours complotistes, la lutte contre les discriminations, atelier sur la laïcité et les valeurs républicaines à travers l'histoire de France).
- Prévention tertiaire par la prise en charge des mineurs qui lui sont confiés en raison d'une infraction en lien avec le terrorisme (travail sur l'acte commis ou envisagé, déconstruction des discours de propagande, prise en charge thérapeutique, rapport à l'altérité, rapport au corps, etc.)

Enfin, de nouvelles instances de travail s'inscrivant dans le cadre de la politique de prévention de la radicalisation et de la politique de la ville se sont créées comme des comités départementaux contre les dérives sectaires, des comités de pilotage FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) et des rencontres et temps d'échange avec certains clubs de prévention dans le cadre du réseau d'acteurs de mairie. Sur la plupart des territoires, le DT donne délégation au RLC pour représenter la PJJ sur ces instances en lien avec la mission laïcité et citoyenneté.

Lorraine-sud : la Ville de Nancy a rédigé un contrat de ville avec une annexe prévention de la radicalisation sur certains quartiers prioritaires. Sur cette base, la présentation de l'exposition « Vivre pour construire l'avenir en Syrie » a été organisée dans le quartier du Haut du Lièvre. Cette action a abouti à une extension de l'action du RLC dans ce quartier, lequel a conduit le projet partenarial « Argent de Poche » sur le thème de la laïcité avec l'Office municipal des HLM.

La RLC de la DT Maine et Loire/Sarthe/Mayenne a été sollicitée par la mairie d'Angers pour co-organiser une journée de formation « prévention de la radicalisation » à destination d'une centaine d'acteurs jeunesse de la ville. 2 professionnels PJJ du territoire ont pu également participer à cette journée. La RLC est intervenue sur la matinée, avec un binôme

du service départemental des renseignements territoriaux pour une sensibilisation au phénomène de radicalisation (définition des concepts, repères sur l'islam radical et les indicateurs de radicalisation, processus d'endoctrinement) ; l'après-midi était consacré à des ateliers thématiques.

Sur la DT Pyrénées orientales /Aude, l'action de la PJJ prévue dans les annexes des contrats de ville a renforcé son travail de prévention de la radicalisation dans les QPV et c'est dans ce cadre que le RLC participe au montage, et à l'animation des actions « amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État », à destination des zones de sécurité prioritaire et QPV.

2) Dynamique partenariale impulsée par la PJJ

Parmi les multiples partenariats conclus en lien avec la thématique de la prévention de la radicalisation, on repère notamment :



Les maisons des adolescents (MDA)

Sur certaines inter régions, le partenariat avec les MDA est particulièrement fort notamment lorsque celles-ci sont identifiées par les préfetures pour les suivis sociaux proposés dans le cadre des CPRAF.

Sur le Grand Est par exemple, les MDA sont au cœur du tissu partenarial et constituent donc des interlocuteurs privilégiés sur certains territoires (actions de formation commune, groupe d'appui aux

professionnels, suivi psychologique de mineurs, accompagnement de parents à travers des groupes de parole, etc.).

Les conseils départementaux (CD) et la prévention spécialisée

Les RLC prennent part à certaines actions de la prévention spécialisée ou peuvent être force de proposition auprès d'elle pour la création d'outils partagés (action conjointe de sensibilisation, fiches techniques de procédure de signalement, mutualisation des personnes ressources et des pratiques, éclairage sur des situations individuelles, quartiers ou lieux de culte). Plusieurs RLC ont par ailleurs animé des journées de sensibilisation en coopération avec des CD. La collaboration avec les CD est facilitée lorsque sont nommés en leur sein des chargés de mission dédiés à la prévention de la radicalisation. Enfin, la collaboration avec les CD s'est accentuée en 2017 dans le cadre des doubles suivis ASE/PJJ de mineurs de retour de zone irako syrienne (réunions pour coordonner les suivis, mise en place de protocoles pour les prises en charge croisées, sessions de formation communes).

Sur la DT des Alpes-Maritimes, construction d'un accord de méthode PJJ - Conseil Départemental. Cet accord vise à améliorer les prises en charge conjointes. Les dispositions prises relatives aux retours

de zone irako-syrienne s'inscrivent dans ce cadre. Par ailleurs, les services de l'ASE participent systématiquement aux « Rendez-Vous de la Laïcité » mis en œuvre par la DT.

Les agences régionales de santé (ARS)

Les liens avec les ARS se sont eux aussi largement renforcés en 2017 dans le cadre du dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zone irako-syrienne notamment via les référents « radicalisation » de l'ARS (intervention de la PJJ lors de colloques organisés par l'ARS, mise en place de protocoles, etc.). Néanmoins, sur certaines régions comme le Sud-Est, le partenariat avec l'ARS n'est pas encore établi ce qui fragilise les prises en charge de mineurs de retour de zone.

L'Education Nationale

Le partenariat avec l'éducation nationale, notamment via les référents radicalisation, n'est pas actif de manière uniforme sur le territoire. Lorsqu'il est effectif cela se traduit par leur participation conjointe aux cellules préfectorales ainsi que parfois par l'organisation d'actions de sensibilisation communes (mise à disposition d'expositions de la PJJ, intervention de RLC sur la laïcité dans les écoles, etc.).

En Alsace et en Lorraine-sud, l'exposition « Vivre pour construire l'avenir en Syrie » a été présentée dans 5 collèges et lycées en 2017.

de nombreuses actions ont été réalisées, parfois avec les associations de prévention spécialisée qui sont sectorisées sur les communes concernées, auprès des établissements scolaires autour de l'animation des expositions « Moi Jeune Citoyen » et « 13-18 question de justice ».

Sur le Val-de-Marne, a été signé en 2017 un protocole entre la direction des services départementaux de l'éducation nationale et la DT et

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Plusieurs territoires ont construit des projets en lien avec la citoyenneté avec la DRAC notamment sur des actions d'éducation aux médias et de développement de l'esprit critique en direction des jeunes.

Les directions régionales de la jeunesse et de la cohésion sociale (DRJS)

Certains RLC sont en lien avec les DRJCS autour de la formation « valeurs de la République et laïcité » du CGET et avec les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou les caisses des allocations familiales (CAF) dans la mise en place d'actions de sensibilisation communes.

Les actions de sensibilisation sur les phénomènes de radicalisation ou encore les expositions pédagogiques sont autant de moyens au service d'une impulsion partenariale portée par les directions territoriales via la mission laïcité et citoyenneté. En développant des actions en lien avec d'autres partenaires et en expérimentant d'autres modalités d'intervention pluridisciplinaires, la PJJ a ainsi renforcé en 2017 sa collaboration avec les acteurs institutionnels locaux et les associations, qui pour certaines ont acquis une expérience notoire dans la connaissance du phénomène et la prise en charge des adolescents radicalisés. La PJJ a ainsi démontré toute sa légitimité institutionnelle dans cette nouvelle politique publique de lutte contre la radicalisation.

3) Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

Avec les assistants spécialisés radicalisation (ASR) :

A l'échelon territorial, l'année 2017 a vu l'arrivée de nombreux ASR dans les TGI qui n'en étaient pas encore dotés. Dans certains territoires, des relations de travail ont été mises en place avec les RLC. Ces assistants représentent le Parquet au sein des CPRAF des territoires concernés pour une meilleure articulation entre les mesures judiciaires et les mesures administratives. Les ASR ont souvent une bonne connaissance de l'ensemble des situations. Un travail en confiance et un appui mutuel sont à noter, de même qu'une bonne compréhension et un respect des places respectives des uns et des autres. Les assistants spécialisés sont les interlocuteurs privilégiés entre les parquets et les RLC et facilitent la transmission d'informations entre les DT et les parquets. Ils sont également des personnes ressources sur les questions juridiques et institutionnelles notamment sur l'évolution de la politique pénale et la situation globale du territoire. Néanmoins, des marges de progression subsistent. En effet, le positionnement de ces professionnels et leur feuille de route sont très hétérogènes d'une juridiction à l'autre, en fonction du Procureur dont ils dépendent. Sur certains territoires, une cellule restreinte justice se tient en amont des CPRAF¹ afin de s'assurer de la conformité des informations détenues par la juridiction et la PJJ mais cette pratique est loin d'être généralisée.

Sur certaines inter régions les conférences sur la justice des mineurs organisées par les Cours d'Appel sont aussi l'occasion d'aborder la question de la radicalisation. La participation des RLC à ces instances est variable suivant les territoires.

¹ Circulaire du 13 octobre 2016 relative à la prévention de la radicalisation violente. Coordination de la réponse judiciaire et rôle du magistrat référent « terrorisme »

Sur la DIR Ile-De-France Outre-Mer, compte tenu des enjeux d'articulation entre les services et d'adaptation que nécessitent la prise en charge des mineurs AMT, des réunions de travail se sont tenues avec les magistrats anti-terroristes du TGI de Paris ou de la CA de Paris et les représentants de la DIR IDF OM. De même, des magistrats antiterroristes et des magistrats de la jeunesse du TGI de Paris sont invités au comité de pilotage du DASI.

Sur la DT Paris, la RLC et l'ASR travaillent en binôme pour une production commune autour de plusieurs projets :

- Les ateliers de la citoyenneté (actions de prévention de la radicalisation au bénéfice des mineurs pris en charge par la PJJ visant à travailler sur les préjugés et les ressorts de la radicalisation, financées par le FIPDR).
- Les rendez-vous thématiques (8 actions de sensibilisation des professionnels des institutions parisiennes à la radicalisation, financées par le PLAT et le FIPD).
- Suivi des mineurs confrontés à une problématique de radicalisation en présence du

substitut du procureur chargé de la prévention de la radicalisation au parquet mineur.

- Rencontre conjointe des différentes associations.
- Formation des agents ou de professionnels partenaires (notamment formateur VLR CGET).

En Moselle, la RLC et l'ASR prévoient d'animer ensemble des formations sur la laïcité pour les professionnels de la justice et les partenaires.

Sur Toulouse une « cellule judiciaire mineurs » a été mise en place en 2016, composée du procureur de la République, du juge des enfants référent radicalisation, du juge des enfants coordinateur, de l'assistante spécialisée du parquet, de la DT PJJ, de la RLC DTPJJ et du SPIP. Cette cellule, qui se réunit en amont de la cellule préfectorale, permet de réaliser un point sur les situations mentionnées à l'ordre du jour de la cellule préfectorale. Sont également évoquées les nouvelles situations ainsi que certaines situations anciennes nécessitant des points de vigilance.

Avec l'administration pénitentiaire (AP) :

La coopération en matière de prévention de la radicalisation entre la PJJ et l'AP se matérialise tout particulièrement dans l'organisation du transfert de prise en charge des mineurs devenus majeurs aux SPIP, et dans le suivi des mineurs incarcérés.

En déclinaison de la note DAP-DPJJ du 13 janvier 2017 relative « au protocole de coopération en vue de la prévention et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation », les DIR et les DISP ont toutes décliné la note par la signature d'un protocole interrégional. Ce protocole a pour but de garantir et de fluidifier le passage de relais entre les services et les établissements de la PJJ et ceux relevant de l'AP, de favoriser et formaliser les échanges interinstitutionnels sur la thématique à tous les échelons déconcentrés et d'améliorer la connaissance du phénomène à un niveau plus local dans le respect des règles afférentes au partage d'informations. Enfin, ce protocole est un outil au service d'un partenariat beaucoup plus soutenu entre nos deux administrations, dans l'optique d'une meilleure connaissance des métiers de chacun et au service d'une meilleure prise en charge continue du public. Ce protocole vient ainsi soutenir et sécuriser les articulations existantes sur les territoires, et renforcer un partenariat non encore formalisé sur certains territoires. La signature de ce protocole a permis de dynamiser les relations au plan local entre les deux directions ministérielles. Certaines DT ont également décliné le protocole au niveau territorial par une formalisation des articulations SPIP/STEMO dans l'optique de garantir la continuité des parcours.

A travers la coordination AP-PJJ dans la lutte contre la radicalisation, il s'agit aussi de renforcer l'articulation entre les RLC DT et les binômes de soutien PLAT de la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP). Des réunions mensuelles sont parfois mises



en place pour le suivi des dossiers, mais aussi pour les actions éducatives et de prévention. Néanmoins, certaines DIR soulignent que le lien n'est pas toujours solide, notamment du fait de l'instabilité des binômes de soutien (turn-over et réorganisation territoriale de l'affectation des binômes de soutien). Il s'agit dès lors d'insuffler une nouvelle dynamique à chaque recrutement afin de poursuivre la mutualisation d'outils et d'actions de formation entre l'AP et la PJJ, mais également d'encourager le travail conjoint d'analyse, de repérage et de suivi des situations individuelles en risque de radicalisation.

Concernant le milieu ouvert, les relais avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) référents radicalisation des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ne sont pas établis de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

Le 8 mars 2018, la DIRPJJ SUD, la DISP de Toulouse, la Cour d'appel de Toulouse et la Cour d'appel de Montpellier ont signé un protocole de coopération portant sur la circulation et le partage d'informations dans les situations de radicalisation. Ce protocole a pour objet de formaliser les relations entre les parties signataires, tant dans l'échange des savoir-faire et des informations liées à la lutte contre la radicalisation, que dans l'instauration d'instances communes de travail dédiées à l'échange d'information autour des situations de radicalisation et garantissant le respect du secret partagé. Il met en place sur tous les parquets des ressorts des cours d'appel de Toulouse et de Montpellier une instance

de coordination justice composée du procureur de la République, du (ou des) chef(s) d'établissement(s) pénitentiaire(s), du directeur fonctionnel du SPIP et du directeur territorial de la PJJ (ou son représentant). Chaque chef de service peut s'adjoindre la compétence d'une personne ressource (délégué local du renseignement pénitentiaire, magistrat du siège, assistant spécialisé radicalisation, référent laïcité et citoyenneté, etc.). Cette instance a notamment pour vocation de préparer les réunions du GED (Groupe d'évaluation départemental).

III- Une mission qui s'adapte à un contexte évolutif

1) Statistiques Astrée

En 2017 a été déployé le logiciel de recensement créé par la MNVI dénommé « Assistance au Suivi du Traitement de la Radicalisation en services éducatifs » (Astrée). Il permet aux RLC de recenser les situations de mineurs en lien avec la problématique de la radicalisation.

Au 4 mai 2018, 451 personnes suivies par la PJJ sont recensées par les RLC dans Astrée :

-118 sont suivis dans un cadre pénal.

- 80 dans un cadre civil.

1.2. Ensemble des mineurs par DIR	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement au magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1+C2+C3+C4
Centre Est	7	7	9	18	41
Grand Centre	3	6	5	7	21
Grand Est	10	11	4	12	35
Grand Nord	3	3	13	1	20
Grand Ouest	4	8	9	11	31
Ile-de-France Outre Mer	56	19	23	37	123
Sud	15	18	46	35	110
Sud Est	19	4	24	14	59
Sud Ouest	1	4	4	2	11
Ensemble	118	80	137	137	451

- 137 sont suivies par la PJJ à un autre titre et ont été signalés en risque de radicalisation.

- 137 sont suivis du fait de la radicalisation de leurs parents.

La répartition par inter région met en lumière une distribution des situations très hétérogène allant de 11 situations pour la DIR Sud-Ouest à 110 situations pour la DIR Sud et 123 sur l'Ile-de-France.

Concernant les mineurs suivis dans un cadre pénal, 31 sont poursuivis pour apologie du terrorisme, 60 pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT), 3 pour consultations habituelles de sites djihadistes et 24 pour un autre motif non précisé. Cette catégorie est composée de 34 filles et 84 garçons et la majorité ont plus de 16 ans.

Concernant les mineurs suivis dans un cadre civil pour risque de radicalisation, il s'agit de mineurs dont la majorité a entre 15 et 18 ans. Il est intéressant de noter qu'il s'agit de la seule catégorie au sein de laquelle les filles sont surreprésentées (51 filles pour 29 garçons). Les mineurs déjà suivis par la PJJ pour d'autres faits mais dont un rapport a été transmis au magistrat à la suite d'une évaluation pluridisciplinaire ont également plus de 14 ans et il s'agit principalement de mineurs suivis en milieu ouvert.

Enfin, concernant les mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents, la plupart ont entre 0 et 12 ans. C'est dans cette catégorie que sont comptabilisés les mineurs de retour de zone irako-syrienne (56 mineurs pris en charge par la PJJ à ce titre au 1^{er} mai 2018)

2) Analyse du phénomène

Le phénomène de radicalisation en recul

De manière globale il apparaît que le phénomène de radicalisation des mineurs est en baisse sur le territoire national. En effet, le nombre de suivis liés à la radicalisation est en diminution sur toutes les DIR, à l'exception de la DIR SUD. A titre d'exemple, pour la DIR Grand Est, en juin 2017, 80 mineurs étaient enregistrés dans le tableau Excel de recensement. Une fois renseigné par l'ensemble des RLC, le logiciel Astrée ne comptait à la fin 2017 plus que 33 mineurs.

La fréquence des défèrements de mineurs pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (départ en Syrie, tentative de départ, préparation d'attentats, etc.) a diminué depuis l'été 2017. Cela est tout d'abord lié aux défaites militaires de Daesh et ses pertes de territoires en zone irako-syrienne, ainsi qu'aux informations largement diffusées sur les actes commis par l'organisation. Il est en effet désormais impossible de ne pas connaître les exactions de Daesh et vouloir partir pour des raisons humanitaires. Si cette évolution peut s'expliquer par la perte d'influence et l'amoindrissement des moyens de déploiement et de propagation de la propagande de Daesh, elle est aussi liée à des évolutions au sein de l'institution. Cette baisse significative est aussi la conséquence d'un approfondissement des diagnostics, écartant plus efficacement les cas infondés, pour ne garder que les situations sérieuses de radicalisation. Cela montre une capacité d'appréhension du phénomène plus affinée. Les inquiétudes des professionnels sont plus rares, d'une part parce qu'ils discriminent mieux les situations et d'autre part parce qu'ils ont dépassé l'effet de sidération qui a suivi les différentes périodes d'attentats. Cette prise de distance, plutôt rassurante, a cependant eu comme effet délétère une mobilisation moins conséquente des professionnels sur le sujet. Les RLC sont moins sollicités par les professionnels que les années précédentes sur ces problématiques et cette baisse, des mineurs pris en charge au titre de la radicalisation, inciterait les professionnels à minorer cette problématique. Néanmoins, un certain nombre de situations inquiétantes persiste au pénal comme au civil.

Persistance de situations préoccupantes

Il faut d'abord rappeler qu'à l'exception de la DIR Sud-Ouest, l'ensemble des DIR a été concerné par la prise en charge de mineurs poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT). Par ailleurs, il est à noter qu'en 2017, 3 mineurs ont été déférés pour des faits en lien avec des actions terroristes à caractère politique (extrême droite).

Focus sur les mineurs AMT au 1^{er} juillet 2018

Depuis 2012, **74** mineurs poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste ont été suivis par la PJJ. **36** sont jugés et **38** sont mis en examen.

25 Filles / **49** garçons

26 connus de la PJJ / **48** inconnus

Âges : 13 ans (**1**) – 14 ans (**2**) – 15 ans (**21**) – 16 ans (**16**) – 17 ans (**32**) – 18 ans (**2**)

Au 1^{er} juillet 2018 : **26** sont encore mineurs (**11** filles / **15** garçons) – **9** placés en détention – **17** suivis en milieu ouverts dont **11** placés.

L'année 2017 fut marquée par le grand nombre de jugements pour AMT. **1** mineur jugé pour AMT en 2015 - **4** en 2016 - **15** en 2017 - **16** depuis le début de l'année 2018. Les peines prononcées sont lourdes pour des mineurs allant jusqu'à 9 ans de prison ferme.



La DIR SUD note une hausse des situations liées à la radicalisation passant de 75 situations en cours au 1er février 2017 à 107 situations au 1er février 2018. Les RLC de cette inter région soulignent la complexité croissante de l'ensemble des situations aussi bien au civil qu'au pénal et doivent être de plus en plus présents auprès des équipes pour les accompagner au mieux dans ces mesures.

La DIR Sud Est indique que les phénomènes de radicalisation ne se développent pas dans les territoires où la délinquance juvénile est particulièrement prégnante. Par exemple, le territoire des Bouches du Rhône, le plus touché par les phénomènes de délinquance sur l'inter région Sud Est, n'est pas le plus impacté par le phénomène de radicalisation.

Augmentation des phénomènes identitaires et communautaristes

Les chiffres des situations de radicalisation ne reflètent pas l'impact du phénomène sur la cohésion sociale, notamment dans des territoires où les pensées extrémistes sont déjà relativement présentes dans la population. Sur plusieurs DIR, des phénomènes communautaristes préoccupants demeurent. Les RLC de la DIR Grand Est constatent une persistance des réseaux locaux qui, sans forcément revendiquer l'action violente, attirent des adolescents, notamment au titre du salafisme. Ces prises en charge s'avèrent complexes pour les services puisqu'elles ne se situent pas dans la lutte contre le terrorisme mais dans la protection d'adolescents vulnérables vis-à-vis d'une idéologie potentiellement enfermante car destructrice des liens sociaux. Tenus au respect de la liberté religieuse des adolescents, la PJJ doit néanmoins prévenir les ruptures avec la société. Ces prises en charge nécessitent une finesse d'analyse et une entrée en relation subtile pour arriver à conserver le lien avec le jeune et le sortir d'une situation de rupture sans détruire le cadre de croyances et de valeurs dans lequel il est parvenu à trouver un soutien. Parallèlement certaines DT ont constaté une augmentation des MJIE du fait de la radicalisation des parents indiquant également une problématique de replis communautaire se traduisant par exemple par une déscolarisation.

Les RLC de la DIR Sud Est soulèvent une accentuation certaine des extrémismes politiques et des replis identitaires témoignant d'une forme de fracturation de la société sur l'inter région. Ils notent la présence de différents groupuscules identitaires actifs et virulents comme le GUD à Marseille ou le mouvement Nissa Rebelà à Nice.

Ce même constat est fait sur la DIR Sud, qui relève que sur le plan du vivre ensemble, des tensions sont remontées au niveau de certains établissements scolaires classés en ZSP, avec des profils de jeunes présentés comme étant de plus en plus difficiles à gérer, auteurs de comportements et de propos violents, sexistes, antisémites et homophobes. De plus, le procès d'Abdelkader Merah a réactivé certaines tensions et débats polémiques dans cette inter région.

Concernant les territoires ultra-marins, ceux-ci ne sont pas impactés par des prises en charge de mineurs en situation de radicalisation. Néanmoins, la prévention de la radicalisation reste au cœur des missions des RLC OM. Les phénomènes de gangs sont présents sur plusieurs territoires d'Outre-Mer, et présentent des facteurs de vulnérabilité communs avec ceux du processus de radicalisation : déscolarisation, désœuvrement, chômage, manque de perspectives au niveau économique et social.

3) La problématique des enfants de retour de zone irako-syrienne

Il s'agit d'une problématique totalement nouvelle qui vient bousculer les professionnels dans leurs pratiques et leurs compétences. En effet, s'il faut prendre en compte la dimension du traumatisme vécu, il s'agit aussi de prendre en charge de très jeunes enfants ce qui n'est plus habituel pour les professionnels de la PJJ. Les professionnels appréhendent ces prises en charge auprès de jeunes enfants ayant connu l'exil et un contexte de guerre, ce qui se manifeste par des demandes de soutien tant sur le plan de la supervision d'équipe que sur le

plan éducatif. Ces nouvelles prises en charge amènent à travailler de concert avec de nouveaux partenaires institutionnels tels que l'ARS, des centres hospitaliers, et conduire en commun des mesures avec l'ASE.

Focus sur les mineurs de retour de zone irako-syrienne

Au 1er juillet 2018, sur les **77** mineurs de retour de zone irako-syrienne, **56** sont suivis par la PJJ (**34** familles)

Une MJIE est quasi systématiquement prononcée (**39** MJIE pour **56** enfants), sauf dans deux cas où une AEMO a été prononcée directement.

18 AEMO (2 sans MJIE préalable et 16 en suite d'une MJIE)

39 enfants ont fait l'objet d'un placement ASE dont **28** en cours. Ces mineurs sont placés en famille d'accueil (**26**), en pouponnière (**1**) ou en centre maternel (**1**)

Les autres enfants au nombre de **28** sont confiés à leur mère (**18**), à leurs grands-parents (**5**) ou au père (**5**).

54 de ces enfants avaient moins de 10 ans à leur retour en France, dont **38** moins de 5 ans (**13** sont nés sur zone)

La majorité des enfants pris en charge après l'entrée en vigueur de la circulaire interministérielle de mars 2017 a bénéficié d'un bilan de santé.

La plupart des enfants de plus de 3 ans est désormais scolarisée.

Concernant la situation des mères, **6** ne sont pas poursuivies (pour les dossiers les plus anciens, les mères n'étaient parfois pas poursuivies), **9** sont sous CJ AMT et **1** sous ARSE, **11** sont détenues, **2** sont décédées, **1** est en Irak et **3** ne sont pas concernées par un départ (enfant enlevé par le père).

Pour les pères, **12** sont en détention, **11** sont déclarés décédés sur zone, **6** seraient sur zone et **7** ne sont pas concernés (enfant enlevé par la mère).

Concernant le lien avec les parents, dans la majorité des cas les liens parents / enfants sont maintenus même si parfois ces rencontres ont tardé à se mettre en place (difficultés de coordination des services ou avec l'AP pour organiser l'accompagnement des mineurs, pas de désignation du service pour effectuer l'accompagnement).

IV- Evolution de la mise en œuvre de la mission

1) Une mission qui s'institutionnalise dans les territoires

- Au niveau interrégional

Le rattachement hiérarchique des RLC DIR n'est pas homogène. Certains RLC sont rattachés au pôle DME et d'autres à la direction. Aussi, leur participation aux instances de direction n'est pas systématique sur toutes les DIR. Il en va de même pour leur participation à l'élaboration du PSIR. Si sur la plupart des inter régions, le PSIR intègre largement les missions MNVI et fait l'objet d'une réelle réflexion avec le RLC DIR, cette concertation est encore à mettre en place sur certaines DIR.

- Au niveau territorial

Au niveau territorial, l'installation des RLC a connu une histoire évolutive, probablement en lien direct avec la nouveauté de la mission et l'objet singulier de son travail – la laïcité concept méconnu et non consensuel, la citoyenneté concept très connu et surexploité et la radicalisation renvoyant à des dimensions culturelles individuelles, religieuses, éthiques ou encore politiques. Désormais, il apparaît que les RLC sont plus régulièrement présents aux instances de direction (CD, CD élargi) qu'au niveau DIR. En effet, en 2017, la participation des RLC aux instances de direction s'est institutionnalisée, renforçant de fait la transversalité des problématiques qu'ils portent, que ce soit avec les missions éducatives, les ressources humaines ou la gestion financière. Ces différentes instances sont l'occasion pour les RLC de faire le point sur les projets PLAT (formalisation des procédures, présentation de la méthodologie, etc.), de présenter des partenaires locaux, de décliner les circulaires, notes et procédures en lien avec les thématiques MNVI, d'établir avec les cadres les priorités de la mission et d'être à l'écoute des besoins et difficultés des services. Par ailleurs, les RLC sont très souvent invités à siéger dans les commissions territoriales thématiques (milieu ouvert, hébergement, etc.) et peuvent être eux-mêmes en charge du pilotage d'une commission territoriale.

2) Les instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission

- Au niveau interrégional

Certaines directions interrégionales ont mis en place des groupes d'appui.

Sur la DIR Grand Ouest, le comité d'appui laïcité-citoyenneté, mis en place fin 2016 auprès de la DIR, s'est réuni à deux reprises en 2017. Pilotée par le directeur et la RLC interrégionale, cette instance associe les DT et les RLC et regroupe des universitaires de plusieurs champs disciplinaires (sociologues, historiens, psychologues, politistes...), des représentants du culte musulman et catholique, des associations intervenant sur le champ de la politique éducative et de la politique de la ville, des partenaires ministériels (DISP) et magistrats. Son objectif est de construire un savoir partagé et d'étayer les professionnels de la PJJ dans leur pratique auprès des mineurs, et particulièrement auprès des mineurs tentés de se (re)construire à travers la conversion

religieuse, l'appartenance rigoriste et doctrinaire à un groupe, ou l'attraction pour la violence radicale. A ce titre, le comité d'appui constitue un lieu ressource pour l'inter région en matière de veille, d'information, et d'analyse du respect du principe de laïcité et des valeurs de cohésion sociale. Dans un angle d'approche transdisciplinaire, il assure la mise en réseau des différents acteurs, experts et institutionnels intervenant sur le champ de la laïcité et de la citoyenneté et établit ainsi le lien entre la recherche et la pratique éducative. La première rencontre a eu lieu le 28 février 2017 sur la thématique de travail « Adolescence et Identités religieuses ». La seconde le 19 juin 2017 sur le thème : « Idéologies, croyances et représentations ».



Une troisième rencontre a été organisée le 17 avril 2018 sur la thématique de « La citoyenneté dans l'action éducative ». Ces réunions font l'objet d'actes diffusés aux membres, aux DT, DS et Cours d'appel.

Sur la DIR Sud Est, en soutien des DT sur la connaissance des phénomènes, la prise en charge et le suivi des situations, la DIR a mis en place un Pôle Ressources Interrégional qui se réunit tous les trimestres sur la base d'apports thématiques. Nourri par des chercheurs, des universitaires ainsi que des partenaires locaux, ce pôle est conçu pour être en articulation avec les commissions territoriales de suivi des situations. Cette articulation reste encore à construire sur la base d'un double mouvement qui consisterait à apporter au Pôle ressources les retours d'expérience afin d'enrichir les prises en charge par l'apport des chercheurs.

En 2017 le pôle a accueilli les interventions suivantes :

- La radicalisation : essai de compréhension d'un phénomène complexe qui interroge nos postures professionnelles

Intervention de Mme Jacqueline COSTA-LASCOUX – Juriste Psychosociologue – Directrice de recherche au CNRS

- La prise en charge des mineurs de retour de zones de guerre

Intervention de Mme Nagham HRIECH WAHABI – Directrice de l'OICEM (Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne)

Un groupe de travail a également été mis en place réunissant des psychologues animé par la pédopsychiatre de la DIR et la RLC en DIR, il porte une réflexion sur comment mettre en pensée dans les services les questions de la radicalisation.

Sur la DIR Sud, un dispositif d'appui aux professionnels pour la prise en charge des situations de mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation a été mis en place sur le dernier trimestre 2017. Ce

dispositif d'appui est structuré en deux niveaux opérationnels coordonnés :

- D'une part la structuration et le développement de dispositifs territoriaux organisés autour des commissions territoriales laïcité et lutte contre la radicalisation, dont le contenu sera harmonisé en 2018 ;
- D'autre part la mise en place au niveau inter-régional d'une commission d'appui et de veille sur la prise en charge des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation. Cette instance de travail a pour objectifs de conforter et coordonner le travail entrepris au sein des commissions territoriales laïcité et lutte contre la radicalisation ; de valoriser les pratiques remarquables ou les innovations ; d'envisager d'éventuelles pistes de travail et de construire une méthodologie pouvant être transposable ; de proposer une montée en compétence de tous les participants en favorisant un partage d'expérience entre professionnels.

La commission d'appui et de veille intervient notamment dans les domaines suivants :

- Coordination et suivi des commissions territoriales laïcité et lutte contre la radicalisation ;
- Retour d'expérience sur les situations complexes (notamment des AMT et les situations de retour de Syrie) ;
- Préparation (briefing) et débriefing des audiences de jugement des mineurs pour AMT ;
- Mise en place d'une coordination et d'un suivi des situations de retour de Syrie ;
- Proposition de contenus de formation en lien avec le PTF ;
- Construction d'un savoir partagé en mutualisant les apports des différents territoires ;
- Participation à la démarche d'évaluation du dispositif.

- Au niveau territorial

Au niveau des territoires, des instances de travail se font principalement sous deux formes : des temps de rencontres thématiques (investigation, projets, etc.) à la demande des services ou sur proposition du RLC et des commissions ou « groupes ressource ».

L'existence des commissions territoriales réunissant les agents du SP et du SAH comme soutien à la pratique professionnelle est désormais reconnue. Leur format, leurs modalités de travail et les sujets abordés sont variés. Ce qui les réunit est d'abord le besoin de partager sur les éléments de connaissances et d'analyse sur les thématiques de la MNVI, mais également d'offrir des lieux d'échanges, de réflexion et de mutualisation. C'est aussi un espace pour une appropriation partagée des nouvelles orientations en matière de prévention de la radicalisation et du respect de la neutralité/laïcité. Elles permettent une diffusion des informations, partenariats et outils pertinents, une sensibilisation actualisée sur l'évolution du



phénomène de radicalisation, un repérage des besoins en formation des professionnels, une analyse des pratiques professionnelles et enfin un croisement de regards sur les situations complexes.

Il semble intéressant de noter que sur la DIR Sud Est, ces instances spécifiques type commission laïcité citoyenneté se sont progressivement éteintes sur tous les territoires au profit d'instances plus transversales type pôle éducatif regroupant RPI/CT/RLC.

Sur la DT Touraine Berry, la RLC a organisé 2 «comités laïcité». Cette instance réunie une fois par semestre les directeurs du SP et les directeurs généraux du SAH autour des valeurs et des principes élémentaires qui fondent notre République. Face à la complexité de donner une définition commune et aux crispations que posent les débats sur le principe laïcité dans notre société actuelle, la mise en place d'un groupe de travail par la DT PJJ TB vise à créer un espace de partage et d'échanges de pratiques et de connaissances autour de ce thème. En soutien des débats et réflexions partagées, une personne ressource, identifiée par la RLC à partir du partenariat local, est habituellement invitée pour approfondir, illustrer les thématiques abordées. Fin 2017, un travail a été conduit sur des outils à destination des professionnels permettant d'appréhender les implications du principe de laïcité et les valeurs de la République. Dans cette perspective des sessions de formation sont prévues en 2018.

En DT Franche Comté, la RLC, anime plusieurs groupes de travail comme suit :

- *Groupe laïcité jusqu'en Juin 2017 : Etude de situations rencontrées à la PJJ au regard des textes définissant le principe de laïcité*
- *Groupe clinique sur la radicalisation bimensuel avec les psychologues de la PJJ et psychologues référents radicalisation des institutions partenaires : Etudes de situations ou réflexions cliniques sur les aspects psychiques de la radicalisation et réflexion sur les prises en charge. Travail théorique sur la MJIE dans l'évaluation du processus.*
- *Groupe de réflexion sur la citoyenneté active et la prévention des ruptures jusqu'en Juin 2017*

Sur la DT Rhône-Ain, Les RLC ont co-animé 6 réunions de la commission territoriale laïcité-citoyenneté (CTLC) en 2017, partagées en deux temps :

- 1. *un partage d'information des RLC (projets PLAT, actualités MNVI, suivi radicalisation).*

- 2. *un temps d'apports et d'échanges dédié à une thématique précise dont le programme a été le suivant :*
- *Laïcité et valeurs de la République La neutralité de l'agent public ;*
- *La laïcité dans les services - les droits des usagers en lien avec la liberté religieuse et ses limites ;*
- *Les droits de l'enfant en matière de religion ;*
- *Les fondements de l'Islam et Islam sous Daech (article et vidéos).*

Sur la DT Aube/Haute Marne, un trinôme « prévention de la radicalisation » a été constitué par la DT pour répondre aux besoins de certaines prises en charge. Il est composé de la RLC, d'un éducateur et d'une psychologue de l'UEMO de Troyes et assure le suivi de l'ensemble des mineurs repérés pour radicalisation. A ce jour, celui-ci est repéré par les équipes, la juridiction, les partenaires mais aussi par la préfecture de l'Aube.

En Aquitaine Nord, le groupe ressource territorial laïcité citoyenneté après avoir produit en 2016 le document « 4 pages : support à l'évaluation d'une situation de radicalisation » ainsi qu'un diaporama pédagogique pour échanger avec les mineurs sur leurs usages du numérique a élaboré un répertoire des projets et des partenaires éprouvés. Une émanation de ce groupe de travail ayant pour objectif la mutualisation des pratiques relatives à la prise en charge des mesures liées à la radicalisation a formalisé un document intitulé « proposition de manière de procéder » retenant les « pratiques inspirantes » issues des premières mesures éducatives relatives à une situation de danger de radicalisation au sein des deux UEMO représentées. En 2018, ce groupe de travail disparaîtra au profit de l'instance interinstitutionnelle de retour d'expériences qui sera mise en place par le CAPRI. Le nombre restreint de situations concernées par une problématique en lien avec la radicalisation a contribué à un essoufflement du groupe de travail. L'objectif pour 2018 est donc de maintenir les professionnels de ce groupe « en veille » sur la thématique en les nourrissant d'apports théoriques et pratiques.

3) Une meilleure articulation avec les établissements et services

Elaboration de modalités de travail

Les RLC en poste depuis le début de la mission sont parvenus peu à peu à établir des relations de confiance avec les équipes qui ont intégré progressivement le cadre de leur mission. Mais ce processus n'est pas homogène. Si sur certains territoires les RLC sont parfaitement repérés, des réticences demeurent, liées à des incompréhensions sur la place des RLC et notamment sur leur rôle au sein des cellules préfectorales. Pour les services qui ont dépassé ces résistances, le RLC est perçu comme un véritable appui, porteur d'un regard neutre et d'une compétence spécifique. Selon les territoires, les articulations de travail entre RLC et établissements et services sont plus ou moins formalisées. Certains ont choisi de renforcer chaque service par des professionnels volontaires déchargés partiellement et qui travaillent en lien étroit avec la RLC. D'autres ont fait le choix d'initier des rencontres avec les professionnels pour échanger et partager des modalités de travail, notamment sur les procédures de signalement et de suivi des situations.

En effet, de nombreuses DT ont mis en place des procédures de saisine du RLC par les équipes et des modalités de travail commun. Ces procédures prévoient la remontée des informations des services et des points réguliers de travail avec les professionnels et la participation à des réunions d'élaboration et de synthèse.

Par ailleurs, les RLC ont pu être sollicités pour présenter les orientations de la PJJ à travers les notes et circulaires parues en 2017 (voir infra page 48).

Les articulations avec les services s'effectuent également par la mise en place de points d'étayage et de permanences. Les RLC se déplacent dans les unités, sur demande des DS/RUE, pour faire des points d'étayage sur la prévention de la radicalisation ou d'autres thématiques en lien avec la mission, pour présenter des outils ou encore pour participer à des réunions de synthèse de situations complexes liées à la radicalisation (soutien technique et apports théorico-cliniques concernant le processus). Le RLC intervient parfois également dans l'analyse des MJIE ou CJ lors d'entretiens avec les jeunes en binôme avec les éducateurs. De nombreux territoires ont mis en place des commissions territoriales sur les thématiques MNVI avec les professionnels des services et établissements.

De manière générale, cette question des articulations reste encore à ce jour un sujet de travail pour les RLC, en particulier envers le SAH. En effet, sur certains territoires les propositions de soutien et d'intervention des RLC sont encore mal vécues. Par ailleurs, les bilans font apparaître que des dysfonctionnements demeurent dans les remontées d'informations. Des RLC apprenant l'existence d'une mesure judiciaire lors de cellules préfectorales et non pas par le service en charge de la mesure.

La mise en place du logiciel Astrée, qui a été déployé à partir de juin 2017 par l'organisation de formation à l'administration centrale puis en DIR auprès de l'ensemble des RLC et des cadres inter régionaux et territoriaux, a permis de formaliser la question de la remontée de l'information, tout en offrant une plus grande sécurité dans la collecte et la remontée des informations.

Sur le Grand Est, un travail de réactualisation de la procédure de remontée des informations a été réalisé en 2017 pour tenter d'améliorer la transmission d'informations liée aux suivis.

En Lorraine-Sud, la mobilisation du RLC a fait l'objet d'un protocole que les cadres des différents services connaissent.

Sur le Grand Ouest, un travail de clarification des procédures internes a également été fait en 2017 notamment grâce à la mise en place d'un protocole de traitement des situations de radicalisation dans les différentes DT et diffusé à l'ensemble des services. La montée en compétence des professionnels sur le repérage des signes de radicalisation et la reconnaissance croissante de la mission du RLC par les professionnels éducatifs ont permis une nette



amélioration des articulations de travail entre les services et le RLC s'agissant du traitement des situations de radicalisation.

En Moselle, des points réguliers ont été mis en œuvre après l'arrivée de la nouvelle RLC à raison d'une fois par mois avec les cadres des 6 unités du secteur public sur les situations jeunes en cours ou repérés, les actions, etc.

Sur l'Aquitaine Nord, la RLC procède à un tour des unités et services éducatifs tous les 6 mois et une fois par an dans le SAH en plus des interventions ponctuelles à la demande des équipes.

Sur la DT Hérault, la commission territoriale coordonnée par le RLC a comme objectif de recenser les pratiques et ressources existantes sur les thématiques concernées ; de favoriser l'expression des acteurs en charge de la mise en œuvre de ces actions ; de proposer une démarche territoriale pérenne et structurée permettant d'assurer une veille et un développement des actions. La commission est un lieu de diffusion des actualités juridiques, en sciences sociales ou issues de ressources pédagogiques. Elle a également été saisie par les professionnels PJJ sur des cas de mineurs en risque de radicalisation. C'est alors l'occasion de réfléchir ensemble aux manières de poser la question de la

radicalisation, de mettre en perspective les réflexions qu'apportent les sciences sociales, d'entrevoir les pistes de travail pour les personnes en charge des situations.

Sur la DIR Grand Centre : En 2017, il s'est avéré nécessaire d'harmoniser la procédure de signalement sur l'ensemble de l'inter région, aussi un travail a été entrepris afin d'aboutir à une note sur une procédure de signalement commune, garantissant à l'usager et sa famille déontologie et égalité de traitement.

L'année 2017 a été marquée par le début d'une recherche action formation au STEMO de Nîmes. Cette action résulte du constat que les difficultés rencontrées au STEMO impactent le travail sur les questions de la prévention de la radicalisation. En 2016, il a été décidé de mettre en place une supervision des deux équipes et d'expérimenter des méthodes de travail avec la RLC sur les dossiers. C'est ainsi par exemple qu'est « testé » depuis une année la mise en place de permanences de la RLC au STEMO (une fois tous les 10 jours environ). Ces instances permettent de faire le point sur les dossiers en cours et de répondre aux questions sur les procédures. Dans ce cadre également, la RLC a été sollicitée pour participer à quelques entretiens et à une VAD urgente.

Une intégration progressive des thématiques de la mission dans les projets de services

Bien que globalement, la mission du RLC soit de mieux en mieux prise en compte dans les établissements et services, ces derniers la portent de façon inégale dans leurs projets de services. Les articulations entre les RLC et les DS ne sont pas totalement construites sur tous les territoires et la dimension d'éducation à la citoyenneté peine à être formalisée. Si sur la DIR Ile-de-France il est indiqué que les projets de services mentionnent très souvent le développement d'actions en lien avec la citoyenneté et que les règlements de fonctionnement des hébergements collectifs incluent largement les questions liées au respect du principe de laïcité et de neutralité, sur les autres inter régions il semble que la déclinaison de la mission dans les projets des services et établissements n'est prise en compte que dans de très rares cas. Cette carence doit nous amener à nous questionner sur la façon dont les RLC peuvent accompagner les cadres des établissements et services à élaborer un réel « plan d'action » en lien avec les thématiques portées par la MNVI qui trouve sens dans un projet de service.

Il est à noter que les territoires sur lesquels les postes de RLC sont pérennes, sont parvenus à structurer la relation de confiance avec les DS et les RUE. Ce qui se lit dans les projets de services.

Sur certaines inter régions, si les projets de services ne tiennent pas encore compte des orientations de la mission laïcité-citoyenneté, les RLC ont pu être sollicités dans le cadre du travail d'actualisation du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil, dans l'objectif d'intégrer des éléments relatifs à la laïcité conformément à la note DPJJ du 4 mai 2015.

En 2016 – 2017 ont été élaborés les projets de services par chaque directeur accompagné de la Direction Territoriale des Alpes Maritimes et de la Direction Interrégionale Sud Est. Les thématiques « Laïcité – Citoyenneté – Radicalisation » traversent l'ensemble du contenu des projets de services par les prismes suivants :

- La dimension « citoyenneté » s'inscrit de fait dans un certain nombre de mesures judiciaires (stages citoyenneté, mesures de réparation).
- Elle recouvre des thématiques comme le sport, la culture, l'insertion, très présents dans les projets de service.
- Certaines situations de radicalisation constituent des situations « complexes » et sont traitées comme telles dans certains projets de services.
- Une approche globale du mineur pour une prise en charge adaptée et individualisée impose nécessairement aux services de se poser la question de son accès à la citoyenneté, de sa capacité à penser par lui-même.

Compte tenu du défi que représente la prise en compte de la laïcité et de la citoyenneté dans le fonctionnement des établissements, les RLC DIR Grand Est et Marne Ardennes ont été inclus au contrôle de fonctionnement thématique sur le règlement de fonctionnement piloté par la DME. Ils ont ainsi participé à l'analyse documentaire et à quatre investigations sur site en focalisant leur travail sur la laïcité/citoyenneté et sur l'intimité, la sexualité et la mixité.

Le RLC de la DIR Centre Est a œuvré aux côtés de la DME en retour de 4 audits thématiques réalisés en UEHC sur l'application du principe de laïcité dans les établissements. Ce travail a abouti à une réunion commune RLC/RPI, animée conjointement par la DME et le RLC-DIR, avec comme objectif de donner les outils d'un travail conjoint, en complémentarité et au niveau des DT ; l'objectif est de pouvoir venir en appui aux cadres de terrain des services en hébergement dans la mise en œuvre des principes de laïcité comme de neutralité, pour les mineurs accueillis comme pour les professionnels.

V- Actions spécifiques conduites dans le cadre de la mission

1) Actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes

En déclinaison des objectifs définis par la DPJJ, à savoir la promotion d'une politique de citoyenneté et de réaffirmation des principes et valeurs de la République, notamment la laïcité, la lutte contre toute forme de racisme, de manifestation de l'intolérance et de discrimination, les projets menés s'organisent autour des objectifs suivants :

- Sensibilisation au phénomène de radicalisation
- Sensibilisation aux valeurs de la République
- Soutien à l'expression personnelle du mineur et au développement de l'esprit critique
- Prise de conscience des droits et devoirs, et lutte contre les discriminations.

Ces actions visent notamment à :

- Mobiliser et développer leurs compétences psycho-sociales : autonomie réflexive, développement du sens critique, confiance en soi, capacités d'expression ;
- Investir le champ de l'affect individuel : groupe de parole autour de la sexualité, rapport au corps, développement de l'empathie ;
- Déconstruire les représentations collectives erronées (développement des capacités d'analyse de contenu, réflexions et déconstruction autour des stéréotypes circulant sur Internet, débats sociétaux) ;
- Susciter l'adhésion aux valeurs républicaines et leur confiance dans l'institution. L'ambition est de pouvoir favoriser l'ancrage du jeune dans la société actuelle, et de soutenir chez lui une réflexion quant à son rapport au monde actuel.

La dynamique de projet a été sécurisée par un engagement financier soutenu et régulier depuis 2015 sur les fonds dédiés PLAT.

Certaines DIR notent un effort significatif des équipes éducatives sur les outils pédagogiques élaborés par les unités (jeux, diaporamas, photo langage...). Des thématiques centrales sur le plan de la citoyenneté sont à présents travaillées avec les publics. Les RLC sont repérés comme de réels appuis dans le montage de ces actions. Néanmoins, sur certaines inter régions ces accompagnements par le RLC restent encore marginaux.

- Actions de témoignage :

Dans le cadre de la convention interrégionale signée sur le Sud-Ouest en juin 2017 avec l'association « Imad pour la jeunesse et la paix », Mme Ibn Ziaten est venue à la rencontre de jeunes suivis par la PJJ dans 5 villes différentes. Chaque rencontre a été l'occasion de constater combien le témoignage de cette maman résonne chez les

mineurs mais aussi chez les professionnels qui les prennent en charge. Les gestes d'affection que certains jeunes comme certains professionnels ont besoin de lui adresser à la fin de chacune de ses interventions en disent long sur l'émotion ressentie à l'écoute de son histoire.



- Des visites de lieux de mémoire :

La DT Touraine Berry avec la RLC en tant que pilote de la relation DT PJJ / LICRA a permis le développement de l'action « Mémorial de la Shoah (UEAJ Val de Loire) » : Actions sur la citoyenneté et contre le racisme autour de la BD « Auschwitz » par et avec le dessinateur Pascal Croci. Cette première rencontre s'est prolongée par la visite du mémorial de la Shoah à Paris, puis d'un retour d'expériences. Cette action a été portée par la LICRA de Tours avec

l'équipe de l'UEAJ du Val de Loire et la RLC TB pour 7 jeunes.

Sur la Seine et Marne, organisation d'un séjour en Pologne avec visite des camps d'Auschwitz et Birkenau sur la lutte contre les discriminations et toutes les formes d'extrémismes en partenariat avec la LICRA.

- Expositions citoyennes :

La dotation par DT d'une « expo 13-18 » (financée sur des crédits PLAT1 en 2016) a permis de relancer une dynamique partenariale autour de cet outil.

En Poitou-Charentes la réappropriation de l'exposition par certains services qui ne l'animaient plus a permis la programmation d'actions en interne et en externe avec des collèges, lycées, missions locales.

En Gironde c'est notamment le « groupe parents citoyens » qui s'est saisi de cet outil pour amorcer avec les parents des débats sur des thèmes en lien avec l'éducation.

Dans le Var les éducateurs de la mission laïcité ont réalisés 7 interventions auprès des jeunes sur la base des expositions « égalité parlons-en » et « égalité filles-garçons »

La DT Drôme Ardèche a travaillé à la création d'un outil éducatif original à destination de jeunes de 13 à 18 ans, utilisant des boîtiers numériques de vote "Ma France, parlons-en", en association avec un partenaire privé mêlant un rappel aux fondamentaux de la démocratie et de notre République, à un support adapté aux jeunes d'aujourd'hui, faisant appel au support numérique et au débat autour des questions de société très actuelles (par exemple : la lutte contre les discriminations, l'insertion des migrants, le rappel de la laïcité).

- Accompagnement à la mise en œuvre de mesures judiciaires :

L'accompagnement des RLC sur l'ingénierie de projets PLAT a permis de repenser le contenu de certaines mesures judiciaires (stage de citoyenneté, stage de formation civique, composition pénale) et ainsi de développer des partenariats plus variés et s'inscrivant dans le champ de l'éducation à la citoyenneté au sens large (SNCF, Croix Rouge, Secours Catholique, Restos du cœur, prévention routière, planning familial, etc.). Certains RLC interviennent désormais sur demandes des équipes dans les stages de citoyenneté afin de transmettre aux professionnels une pédagogie au service du débat sur des thématiques en lien avec les missions RLC.

Sur la DT Finistère/Morbihan : Interventions de la Ligue de l'enseignement dans le cadre des stages de citoyenneté ou de mesures de réparation collective, sur les usages citoyens d'Internet, le droit à l'image, la protection des données, le cyber-harcèlement et la déconstruction de discours de propagande radicale. Organisation d'ateliers géopolitiques sur la situation au Moyen-Orient.

Sur la DT Ile et Vilaine/Côtes d'Armor, le RLC est sollicité pour tous les stages de citoyenneté (organisation et co-animation).

Les RLC de la DIR Ile-de-France Outre-Mer, en lien avec les RLC DT, ont modélisé un document sur les stages de citoyenneté et élaboré une proposition de déroulé type du stage à adapter aux circonstances territoriales. L'objectif étant d'accroître l'offre de stages de citoyenneté vis-à-vis des juridictions.

- Education aux médias :

Les différentes formations portées par les RLC sur l'environnement numérique et médiatique semblent avoir évolué positivement. En effet, sur différents territoires les professionnels ont développé des actions d'éducation au numérique et de développement de l'esprit critique avec différents partenaires.

Interventions « Responsabilisation dans l'utilisation des médias » par l'association Graine de Citoyen de janvier à décembre 2017 sur Maine et Loire/Sarthe/Mayenne : apprendre à manipuler les écrans pour ne pas être manipulés par les écrans, dans une perspective éducative de responsabilité citoyenne.

En Franche Comté, la RLC a poursuivi et développé l'action « Permis numérique » de prévention sur l'utilisation du numérique de la façon suivante :

- Création de l'outil

- Formation des professionnels sur 3 unités à l'animation de l'outil
- Signature d'une convention entre l'animateur/concepteur et la DT
- Présentation de l'outil au PTF Grand Est et Grand Centre

- Mise en débat :

L'histoire mais aussi l'actualité ont pu être discutées à partir de plusieurs médias comme la photographie, le théâtre, des ciné-débats, débats philo, table ronde, autour de sujets comme la résistance, les camps de concentration, la migration, l'exil, etc. Le développement d'une pensée critique nécessite de favoriser la réflexion des jeunes sur la valeur des mots, la signification des images et la déconstruction des représentations. Il s'agit d'accompagner les jeunes dans leur accès à l'information, et leur maîtrise du fonctionnement des médias, notamment sur le champ virtuel et numérique, largement investi par les mineurs.

Sur la DT Gard/Lozère, organisation d'un atelier philo avec la RLC à destination de 10 mineurs. L'idée est de philosopher sur la société : qu'est-ce que la citoyenneté, qu'est-ce que l'on aimerait changer ? Qu'est-ce que la discrimination ? Qu'est-ce qu'un jeune ? Cet espace est également ouvert à des intervenants extérieurs : philosophe, avocat, observatoire de la laïcité, la Licra du Gard.

Sur la DT Bouches-du-Rhône 5 séances ont été animées par la Responsable de l'unité éducative de l'UEMO d'Arles, avec en co-animation les RLC : 35 professionnels de la DT formés ou sensibilisés, ainsi que les personnels administratifs et techniques, et 6 structures partenaires (chantier éducatif, MDA, SAH...).

La DT Haute Normandie a finalisé en 2017 le court-métrage « Léo » avec l'Association de lutte Contre la Radicalisation et le Décrochage Scolaire (ACRADS). Il s'agit d'une fiction qui met en scène le processus de radicalisation qui conduit un adolescent à un projet de passage à l'acte violent. Ce film est soutenu et cofinancé par la Préfecture et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime. Le scénario est issu de la collaboration de l'ACRADS, du RLC et de la psychologue de l'UEHDR de Rouen. Des jeunes de l'UEHDR de Rouen ont pu participer aux étapes du

tournage et endosser le rôle de figurants. L'objectif premier de ce travail est d'offrir un outil de prévention de la radicalisation à destination des professionnels intervenant auprès de jeunes et de familles. Une convention pour l'utilisation de cet outil auprès des mineurs, des familles, professionnels du SP et du SAH et des partenaires sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer a été signée le 4 juillet 2017.

Mise en place d'une action territoriale avec le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) de Perpignan et l'UEAJ sur la thématique « Contre le racisme et l'antisémitisme avec le MRAP ». Le MRAP intervient dans les cinés débats de l'UEAJ et dans deux ateliers :

- Atelier sur les représentations de l'étranger et lutte contre les discriminations
- Liberté d'expression, liberté d'opinion. Ces échanges permettent ensuite d'expliquer les limites juridiques à la liberté d'expression et ainsi de désamorcer certaines tendances conspirationnistes.

Les RLC DIR Ile-de-France Outre-Mer ont porté l'expérimentation en mai et juin 2017 du kit d'activité « Je(ux) dis nous » lancé par la DIR PJJ Grand Centre en partenariat avec l'association dijonnaise « Concilier l'économie et le social,



aider aux mutations » (CESAM). Ce kit, sous forme d'une mallette rassemblant 10 jeux de cartes favorise l'apprentissage de la langue, ainsi que les échanges

oraux sur des thématiques d'actualité en lien avec la citoyenneté, la laïcité et la prévention de la radicalisation violente.

- Implication des RLC dans les manifestations nationales :

Lors des manifestations nationales, il est souvent demandé aux RLC de travailler sur la dimension citoyenne de l'événement.

L'année 2017 a été marquée pour la DIR Grand Centre par l'organisation du Challenge Michelet. A cette occasion, les RLC se sont pleinement investis dans son organisation en particulier pour ce qui concerne l'axe citoyenneté du village d'animation à travers l'organisation de plusieurs temps sur le stand citoyenneté:

- Animation de jeux et mise à disposition de BD avec deux RLC

- Expositions proposées par les RLC :
 - o Reproduction de photos prises lors du parcours citoyen à Paris dans le cadre du projet avec la LICRA et la DT Touraine-Berry
 - o Photos de la réalisation de Graffitis par les jeunes de l'UEHC de Chartres

2) Action de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés

La note relative à la prise en charge des mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation violente parue le 10 février 2017 visait à apporter aux professionnels une première réponse pour les soutenir dans les prises en charge de ces mineurs. Cette note a été remise en travail dès 2017 et courant 2018 pour actualiser les connaissances et les outils construits et étayés par des apports d'experts, mais également par l'expérience acquise par les établissements et services de la PJJ. Dans ce but, la SDMPJE a organisé des auditions auprès de professionnels de la PJJ et d'experts reconnus sur le sujet de la radicalisation (magistrats, psychiatres, chercheurs, responsables institutionnels et associatifs, notamment), travaux auxquels la MNVI a participé (Chargée de mission adjointe, RLC DIR, DT et ENPJJ).

- Au niveau interrégional

Dans le cadre de la déclinaison de cette note, certaines DIR ont débuté une réflexion sur le contour possible d'un groupe de soutien interrégional spécifique aux prises en charge de mineurs de retour de Syrie ou déferés pour AMT. Initialement nés du besoin de soutien et d'étayage exprimés par les professionnels pour la prise en charge des mineurs radicalisés, ces dispositifs visent à :

-Soutenir les professionnels dans leur pratique quotidienne : gestion de la charge émotionnelle de ces situations et de la pression institutionnelle.

-Soutenir au repérage, à l'évaluation, et à l'identification des besoins en vue d'une prise en charge adaptée.

Sur le Centre Est a été arrêtée la création d'un dispositif en lien avec chaque direction territoriale, s'appuyant également sur des professionnels experts extérieurs. Ce dispositif d'appui (APOGO) est animé par le RLC-DIR et appuyé par un comité de suivi incluant le SAH.

Sur le Sud Est a été mis en place un dispositif d'appui aux professionnels pour la prise en charge des mineurs radicalisés ou en risque de l'être. Projet initié par la RLC DIR et la pédopsychiatre de la DIR. Le dispositif repose sur 3 niveaux :

1) DIR : Constitution d'un groupe pluridisciplinaire et partenarial (PJJ, chercheurs, universitaires, représentants de la formation professionnelle, partenaires associatifs, magistrats, assistants spécialisés radicalisation) qui se réunit 3 fois par an. Objectifs : mise en commun des connaissances, mutualisation des référentiels et actions de formation, retours d'expériences de terrain. Animation : directrice des missions éducatives de la DIR /RLC DIR/ pédopsychiatre. Ce groupe inter régional n'a pas vocation à intervenir sur des situations individuelles.



2) *Directions Territoriales : groupe d'appui sous forme d'une commission territoriale animée par le RLC DT, elle a vocation à : analyser les situations, aider à construire le projet des mineurs, analyser des retours d'expériences. Des intervenants du niveau interrégional peuvent, sur des temps donnés, intervenir dans ces groupes territoriaux.*

3) *Au niveau des territoires : montage de dispositifs de prise en charge partenariaux sur des situations de mineurs. Capitalisation de ces expériences.*

En Ile de France, au 1er septembre 2017 a été lancé ESOR (Equipe de soutien opérationnel régional sur les itinéraires de radicalisation) constitué de 2 éducateurs, de vacations d'un psychologue, sous la coordination d'une RLC DIR.

Son objectif est de venir en soutien des professionnels franciliens de la PJJ, du secteur associatif et de l'ASE accompagnant des mineurs impliqués dans des faits de nature terroriste, et/ou pour lesquels un danger de radicalisation a été repéré, ou dont les parents sont engagés dans un processus de radicalisation violente, de retour de zone Irako-Syrienne.

ESOR peut être sollicité par la direction d'un service ou établissement de la PJJ pour :

-L'accompagnement des équipes de milieu ouvert, de placement, et en détention sur les situations individuelles (co élaboration des prises en charge, évaluation psychologique, soutien à l'orientation vers des partenaires)

-L'aide à la mise en œuvre de temps dédiés pour les jeunes (SAS post détention, soutien logistique et humain à la mise en place de médias éducatifs et de séjours individualisés)

- Proposition de temps et outils aux professionnels à l'échelon inter régional

Fin 2017, ESOR commence à être connu et sollicité par les professionnels de terrain, et a travaillé en lien avec les équipes des DT D'Ile-de-France. L'intérêt pour les professionnels de solliciter ESOR se situe essentiellement autour de la mise en place des sorties de détention, l'organisation de temps individuels dédiés dans le cadre de la prise en charge des mineurs en situation de radicalisation, la facilitation du cadre de la prise en charge des mineurs de retour de zone ainsi que d'un partage d'expérience et vignettes éducatives et/ou cliniques.

- Au niveau territorial

Au niveau territorial, à partir des besoins des services, les RLC sont ressources soit pour un appui de leur part soit pour soutenir des services afin d'identifier une réponse adaptée aux besoins (intervention d'un expert, temps d'analyse de pratique, de partage d'expérience, de construction d'outils, de formation, etc.). Les RLC peuvent être impliqués dans l'évaluation et la prise en charge des mineurs radicalisés. Ils participent notamment sur certains territoires à de nombreuses synthèses avec les différents services, en particulier dans le cadre de mesures d'investigation. Plusieurs RLC ont soutenu les services dans la finalisation de leurs écrits à destination des magistrats. Les RLC facilitent aussi les liens et la transmission d'informations lorsqu'un mineur est suivi par deux services notamment sur des inter régions différentes. Le soutien à la prise en charge peut parfois consister pour le RLC à appuyer certaines prises en charge de droit commun et à aiguiller les équipes dans leurs propositions de prise en charge et notamment les amener à s'autoriser à penser des propositions « innovantes » de prise en charge. Enfin, les RLC savent s'entourer de partenaires externes à la PJJ quand un besoin d'expertise est requis.

En DT Franche-Comté, la RLC a procédé à des accompagnements individuels de la façon suivante :

- *Suivis individuels d'adolescents et de parents concernés par la radicalisation et / ou l'emprise sectaire*
- *Synthèses sur des situations de risque de radicalisation ou d'emprise sectaire. Soutien technique et apports théorico-clinique concernant le processus.*

Sur la DT Nord un point mensuel est instauré dans chaque service territorial de milieu ouvert. Il permet d'énoncer l'évolution des situations individuelles concernées par la radicalisation et de centraliser les

informations auprès des cadres du service pour éviter la multiplication des interlocuteurs.

En DT Centre-Orléans, la RLC échange avec les professionnels et les RUE sur les situations (conduite de MJIE), et fait le point sur les situations avec les professionnels en amont de la tenue des cellules de suivi.

Sur la DT Savoie (s) une équipe mobile pluridisciplinaire et inter institutionnelle d'appui aux équipes a été créée. Son groupe de pilotage est activé au besoin. Elle est composée d'une éducatrice remplaçante formée à ces questions, de la conseillère



technique santé qui a également participé au GTE radicalisation de la DIR-Centre Est, du psychologue du CER (SAH exclusif), d'une éducatrice du conseil départemental, le tout animé par le RLC. Elle est une sorte de plate-forme-ressource d'analyse de situations ; elle s'adresse aux professionnels de la protection de l'enfance (SAH-CD), en demande de soutien, se trouvant confrontés à des situations de mineurs en danger par rapport au phénomène de radicalisation. Un protocole définit et cadre sa composition, ses modalités de fonctionnement et de saisine ; il a été diffusé aux partenaires du SAH et aux services.

En DT Corse une rencontre de type « point mesures risque de radicalisation » se déroule tous les 2 mois, piloté par la RLC en présence des DS et RUE. Cette réunion permet d'aborder très concrètement les stratégies de prise en charge éducative au regard des problématiques des mineurs.

Sur la DT Somme/Aisne, le groupe de travail territorial « Prise en charge éducative des radicalités » est de plus en plus investi par les professionnels et productif (SP et SAH).

Au deuxième semestre 2017, les RLC des DT Seine et Marne et Val d'Oise ont formalisé une méthodologie qui permet d'échanger sur une situation. Cette méthodologie se déroule en 5 séquences sur une heure : présentation, questions de clarification, problématiques identifiées, réflexion collective sur les pistes et enfin restitution par le rapporteur.

Face à l'évolution des problématiques de prise en charge de mineurs mis en examen ou condamnés pour des faits en lien avec le terrorisme, deux dispositifs de prise en charge ont été créés en 2017 par la DIR Ile-de-France Outre-Mer avec des services franciliens du SAH ayant une expertise significative dans la prise en charge des situations complexes :

➤ **Le DASI** (dispositif d'accueil spécialisé et individualisé) sur le territoire de la Seine Saint Denis :

Il s'agit d'un dispositif expérimental initié par l'association d'Éducation et de Protection Concorde (AEPC) et l'association Thélèmythe, permettant de prendre en charge H24, 7 jours sur 7 de façon individuelle des jeunes filles et garçons poursuivis pour des faits d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste ou en situation de radicalisation. En complément du suivi éducatif, chaque mineur bénéficie deux fois par semaine de l'intervention de deux cliniciens de l'association Thélèmythe. Sur 2017, 5 jeunes y ont été accueillis (dont une jeune fille pendant 8 jours puis de nouveau

incarcérée suite à l'appel du Parquet). A l'échelon interrégional, un comité de pilotage trimestriel est réuni en présence des membres de Concorde, Thélèmythe ainsi que des magistrats anti-terroristes du TGI de Paris qui portent une appréciation positive sur ce dispositif, l'enjeu majeur étant de préparer aux mieux les sorties de DASI et le retour à une prise en charge plus classique même si elle doit demeurer renforcée. Les 6 premiers mois de placement sont véritablement dédiés à l'observation et les 6 mois suivants à l'accès à l'autonomie et à la préparation du projet post-DASI. Il semble que la durée adéquate pour une prise en charge efficiente se situe autour de 8-9 mois. Au regard de la contenance de cette prise en charge, il est important de ne pas dépasser un an de placement au DASI y compris en considérant le suivi du placement en famille. Pour 2 des 3 jeunes qui ont été jugés alors qu'ils étaient placés au DASI, l'accès à l'autonomie dans la phase post-sentencielle a été travaillé au sein du DASI.

➤ **Le DRECS** sur le territoire de la Seine et Marne :

Ce Dispositif Expérimental de Remobilisation, d'Engagement Citoyen et Solidaire prévoit la prise en charge éducative adaptée de jeunes en vue de suivre un programme de distanciation et de désengagement vis-à-vis d'un fonctionnement délinquant et de construire un parcours citoyen. Le projet éducatif de l'établissement intègre le séjour de remobilisation comme un éloignement temporaire de l'établissement de placement pour éviter et/ou prévenir un risque de rupture par une remobilisation. Ce dispositif a une capacité d'accueil de 6 mineurs garçons « cas complexes », entre 14 et 17 ans, placés par un magistrat dans le cadre d'une OPP. Sur ces 6 places, 1 place identifiée pour les mineurs en risque de radicalisation (dont AMT). 1 jeune y a été accueilli depuis l'ouverture de la structure en avril 2017.

Par ailleurs, d'autres modalités de travail ont été développées par la DIR IDF-OM, dans le cadre de la prise en charge des mineurs radicalisés et du soutien ou professionnels :

➤ **Association Seuil :**

Afin de diversifier les modalités de prise en charge au profit des mineurs radicalisés, la DIR PJJ IDF OM a élargi le partenariat avec le LVA SEUIL afin que l'association puisse proposer trois places annuelles de prise en charge d'un jeune mis en examen ou condamné pour des faits de nature terroriste, en situation ou en danger de radicalisation. Dans ce cadre, la marche d'une distance de 1800 km environ et d'une durée de 90 jours s'effectue dans la limite du territoire national. Le jeune est encadré par un accompagnateur présent tout au long de la marche. L'équipe éducative de



SEUIL est composée de deux professionnels qui assurent le suivi quotidien au téléphone de la marche et se déplacent une fois auprès des marcheurs afin de faire le point et préparer le retour avec l'équipe pluridisciplinaire de milieu ouvert. Le jeune reste en contact avec sa famille par des échanges téléphoniques tous les 10 jours en fonction de sa situation judiciaire. L'accompagnateur de la marche rédige tous les 10 jours des rapports à l'attention du magistrat placeur, de l'éducateur référent PJJ et de la famille. Le jeune a connaissance du contenu du rapport qui est envoyé. À la fin de la marche, l'accompagnateur rédige un rapport bilan à destination du magistrat ainsi qu'à l'éducateur

référent de la PJJ. Le jeune rédige également un blog tous les dix jours pour le site du SEUIL. En 2017, deux jeunes mis en examen pour AMT et apologie du terrorisme originaires d'IDF et de la DIR Centre Est ont bénéficié de ce dispositif. L'Équipe de Soutien Opérationnel Régional sur les itinéraires de radicalisation (ESOR) de la DIRPJJ IDF-OM peut venir en soutien au LVA Seuil :

- en proposant un étayage éducatif et psychologique,
- en participant à des temps de marche

3) Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité

Dans l'ensemble, il apparaît que si le principe de laïcité est incarné dans les discours des professionnels et les pratiques quotidiennes dans les établissements, il reste peu formalisé. Les notes du 04 mai 2015 sur les règlements de fonctionnement et du 9 juin 2017 relative à l'obligation de neutralité des agents du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse ont permis de commencer à travailler ces questions, lors d'ateliers en DIR et DT ou dans les « commissions laïcité » déjà citées, parfois en lien avec des audits effectués par les contrôleurs de fonctionnement. Ponctuellement, en fonction de besoins exprimés par certains DS, les RLC viennent en appui de leurs questionnements dans le cadre de réunions de fonctionnement thématiques. La connaissance des textes ne suffit pas, les questions demeurent sur leur application au quotidien. Les RLC soutiennent également les services dans le développement d'actions auprès des jeunes notamment dans le cadre des stages de citoyenneté, l'animation d'expositions pédagogiques ou encore la participation au Prix de la laïcité de l'Observatoire National de la Laïcité. Par ailleurs, un certain nombre de RLC ont été formés au kit du CGET « Valeurs de la République et Laïcité ». Plusieurs sessions de formation ont été animées par des RLC formés et habilités par le CGET, soit directement sur les territoires soit en articulation avec les PTF.

L'expérience de la DIR Grand Ouest est un bon exemple du travail qui peut être accompli par les RLC autour des questions de laïcité et de neutralité :

DIR Grand Ouest : Dans le cadre du plan d'actions de la DPJJ initié en 2015 poursuivant l'objectif d'améliorer l'appropriation du principe de laïcité dans le cadre du fonctionnement des établissements et services, la DIR avait engagé une démarche d'état des lieux laïcité déployée par les RLC et RPI entre juin et novembre 2016 sur l'ensemble des établissements de placement SP et SAH. L'objectif était de recueillir les modalités selon lesquelles s'organise dans les établissements l'exercice du droit des mineurs à pratiquer leur religion et à exprimer leurs convictions, et à évaluer l'accès effectif des mineurs à ce droit dans un objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge. Début 2017, les RLC et RPI ont élaboré pour chacun des établissements rencontrés un rapport écrit rendant compte de l'application du principe de laïcité. Trois synthèses,

par nature d'établissement, ont ensuite été élaborées par la RLC DIR.

Le 3 février 2017, une réunion animée par le Directeur interrégional, la DME et la RLC DIR, et associant l'ensemble des RPI et RLC, a permis de partager les constats recueillis et d'annoncer un plan d'actions laïcité composé des préconisations suivantes :

- Favoriser l'appropriation par les établissements des lignes directrices DPJJ relatives au règlement de fonctionnement
- Améliorer la sensibilisation des usagers sur leurs droits s'agissant d'expression et de pratique religieuse
- Faciliter pour les mineurs qui en font la demande l'accès effectif au droit à la pratique du culte pendant le temps du placement



- Soutenir la mise à jour des connaissances des professionnels sur le sujet de la laïcité

A la suite, un plan d'actions interrégional « Règlement de fonctionnement » porté par la DME/RLC a été communiqué aux DT. Dans ce contexte, le réseau RLC s'est particulièrement impliqué dans l'accompagnement et la sensibilisation des professionnels au principe de laïcité avec pour exemple :

- Intervention du RLC auprès des professionnels de l'UEHC de Rennes et des familles d'accueil d'un l'UEHD.
- Rencontre entre la RLC et l'équipe du CER Sillage : retour sur l'état des lieux et échanges sur les modalités de mise en œuvre des principes de laïcité dans le contexte contraint de navigation maritime.
- Retour sur l'état des lieux par la RLC et le RPI auprès de la direction de l'UEHC de La Roche sur Yon. Intervention de la RLC et du RPI sur site auprès des professionnels de l'UEHC et de l'UEHD en mars 2018.
- Intervention de la RLC Maine et Loire/Sarthe/Mayenne en binôme avec une professionnelle de la Ligue de l'enseignement, auprès des familles d'accueil de l'UEHD (1 journée de formation) dans le cadre du plan de formation CGET « Valeurs de la République ».

- Travail conjoint PJJ/AP à l'EPM d'Orvault sur le droit à la pratique du culte pour les mineurs détenus : définition d'un cadre et formalisation de l'information et du recueil de l'autorité parentale s'agissant de la pratique religieuse.
- Organisation d'une journée d'étude sur la laïcité et le travail social à Nantes en novembre 2017.

S'agissant de la note DPJJ du 9 juin 2017 relative à la neutralité, celle-ci a été présentée en CDIR, puis accompagnée auprès des RUE et DS sur tous les territoires dans le cadre des CDTE par les DTA et RLC. En outre, cette note a pu également être travaillée par les RLC lors de la première réunion de la commission laïcité-citoyenneté sur la Maine et Loire/Sarthe/Mayenne, et sur l'ensemble des réunions de service hebdomadaires du territoire Finistère/Morbihan. Une fiche synthétique de la note a été réalisée par la RLC DIR, et un récapitulatif des dispositions « autorisé/interdit » réalisé par le RLC Haute Normandie. Ces échanges ont permis d'insister sur la possibilité pour les professionnels, dans un cadre de neutralité, d'aborder avec les jeunes les questions relatives à la vie politique ou aux faits religieux dès lors qu'ils ne mettent pas en avant leurs propres convictions. D'une façon générale, cette note qui rappelle et réaffirme des fondamentaux est facilement assimilée par les professionnels.

4) Déploiement du dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zone irako-syrienne

L'instruction interministérielle du Premier ministre de mars 2017² puis celle de février 2018³ ont été présentées dans les différents CODIR.

Sur les territoires où il y a des situations de retour de zone, il est souligné que ces prises en charge spécifiques demandent une grande mobilisation des RLC (contextualisation, participation à des temps de travail avec les professionnels, participation aux synthèses, liens avec les services de renseignement et de sécurité intérieure sur le recueil d'informations concernant la famille, circulation de l'information auprès du Parquet C1, etc.). Des formations spécifiques se mettent en place sur certains territoires.

Il est à noter que, même au sein de territoires non concernés par des situations de retour, des formations se mettent en place, notamment là où il y a eu des départs de familles avec leurs enfants ; ceci est une bonne pratique faisant preuve d'anticipation.

L'enjeu est en effet de réussir à sensibiliser tous les territoires bien qu'ils n'aient pas encore connu de situations d'enfants de retour de zone irako-syrienne. En effet, le bon

² Circulaire du 24 mars 2017 relative aux dispositions en assistance éducative de la loi du 28 février 2017 et au suivi des mineurs de retour de zone irako-syrienne.

³ Circulaire du 23 février 2018 relative à la prise en charge des mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne)

fonctionnement de ces mesures nécessite de l'anticipation et de la coordination des nombreux acteurs concernés (tribunaux, agences régionales de santé, ASE, PJJ, administration pénitentiaire, établissements de soin, éducation nationale). Sur certains territoires, l'annonce par les préfetures de potentiels retours ont permis de provoquer une rencontre avec les CD et la mise en lien des acteurs concernés sur le département. Mais sur d'autres territoires cette anticipation n'est pas encore en travail. Les RLC en DT notent les difficultés persistantes à rencontrer les CD et à anticiper d'éventuels retours de zone irako-syrienne.

La MNVI participe au côté de la magistrature de C1 du pôle antiterroriste de Paris à l'animation de formation notamment dans le cadre des PTF.

En Franche-Comté, 8 départs de Syrie ont été médiatisés entre 2013 et 2014. Dans ce contexte, des actions d'information ont été organisées par la RLC de la DT dès la fin 2017 et délivrées sur 3 territoires (Vesoul / Montbéliard/ Belfort) avec un axe sur le psycho-trauma.

Sur la DT Nord, un groupe d'appui a été institué afin d'organiser le travail en amont. Il regroupe l'ensemble des corps représentatifs du département (DS- RUE- Psychologue, ASS, Educateur MO, hébergement). Le premier objectif du groupe d'appui est de mettre en œuvre une réflexion autour de l'adaptation et de la sécurisation des pratiques professionnelles : notamment dans le cadre de mesures de MJIE et d'AEMO. Il permettra de réfléchir aux modalités d'articulation avec les services de l'ASE, l'ARS et l'Éducation Nationale.

Au regard du nombre d'enfants de retour de zone irako-syrienne sur le territoire national et en Ile-de-France au début 2017, la direction des missions éducatives a mandaté les RLC DIR Ile-de-France Outre-Mer pour élaborer, mettre en place et co-animer une formation, en lien avec le PTF IDF OM, afin de sensibiliser les professionnels de la PJJ et

leurs partenaires sur les spécificités de ce public de jeunes enfants ayant subis des traumatismes dans un contexte d'exil et de guerre, et de les outiller sur les enjeux spécifiques de leur prise en charge dans un cadre judiciaire civil. Aussi, une première session de formation de 3 jours a eu lieu en novembre et décembre à destination de 50 professionnels de la PJJ et de l'ASE, qui a été renouvelée en avril 2018.

Les objectifs de cette formation étaient les suivants :

- Connaître le dispositif d'accueil des mineurs de retour de zone de guerre et comprendre l'articulation partenariale (ASE, ARS, PJJ, EN)*
- S'approprier les spécificités techniques de l'Assistance Educative en Milieu Ouvert*
- Consolider les connaissances sur le développement psycho-affectif des jeunes enfants*
- Approfondir les spécificités cliniques des traumatismes du jeune enfant provenant d'une situation de guerre.*

Les retours des professionnels sur cette formation conjointe DIR/PTF sont positifs et indiquent que cette formation est adaptée aux nouveaux enjeux de prise en charge que les professionnels rencontrent.

VI - La formation

1) Déclinaison du plan de formation dédié

En 2017, 2 473 stagiaires ont participé à une formation de sensibilisation ou de prévention de la radicalisation. Dans le détail, le module de trois jours (et celui d'une journée déployé dans certains pôles pour les personnels administratifs) mis en œuvre depuis 2015 a concerné cette année :

- 1475 agents de la PJJ;
- 531 personnels du SAH ;
- 467 autres acteurs de la justice des mineurs (magistrats, éducation nationale, CD).

On constate pour 2017 une augmentation de la part de ces stagiaires hors PJJ (38% pour 2017, contre 22 % depuis 2015), ainsi qu'un taux d'occupation des places offertes qui se stabilise autour de 87 %.

L'année 2017 souligne la fin du déploiement du premier module « prévention de la radicalisation violente », tel qu'il a été mis en œuvre à l'issue des attentats de 2015. Ce sont donc à l'issue de ce cycle, **10.750 professionnels qui ont été formés**, dont un quart issu d'une institution autre que la PJJ. Il apparaît ainsi que l'objectif fixé à l'ENPJJ a été atteint, puisqu'une majorité des équipes PJJ est formée et que cet objet de formation est, de manière pérenne, installé en formation statutaire.

Ce premier cycle de formation a permis de mettre en lumière des invariants pédagogiques et des pistes d'actions pour les années à venir. Sur le premier point, quelques constats peuvent être posés assez facilement. Ceux-ci forment le socle d'une stratégie pédagogique pour la mise en œuvre des formations en prévention de la radicalisation. D'une part, le principe de la systématicité des formations en prévention de la radicalisation est acquis. Tous les personnels en formation initiale (responsables d'unité éducative, directeurs de service, éducateurs) bénéficieront pour les années à venir de ces enseignements, mais aussi de ceux qui leurs sont liés, comme la laïcité et la neutralité, ou les faits religieux. Il apparaît aussi que ce module d'initiation à la prévention de la radicalisation doit être maintenu pour les années à venir, y compris en formation continue. Il s'agit de pouvoir former les nouveaux contractuels employés par les services, comme les personnels en formation d'adaptation. En fonction des besoins, plusieurs sessions seront déployées, 2 à 3 formations par an, sûrement en site central, permettront de répondre aux besoins. Il apparaît aussi que ce module d'initiation répond à un besoin exprimé par les personnels hors de la PJJ. Au cours de ces trois ans, il a été constaté une forte hausse de la part de ces professionnels dans les formations. Les évaluations qualitatives montrent une satisfaction importante devant ces formations très spécialisées construites par l'ensemble des composantes de l'ENPJJ. Pour l'école et incidemment pour la PJJ, ces formations sur la radicalisation constituent donc à la fois une activité importante, qu'il est stratégique de maintenir, et une ouverture réussie aux acteurs de la justice des mineurs. Dans ce contexte, la stratégie de l'ENPJJ est de faire de la prévention de la radicalisation, comme des questions de laïcité et de citoyenneté, un axe fort de son développement, certes sur le plan de la formation, mais aussi en termes de capitalisation de ressources. A ces 54 sessions, essentiellement organisées au sein des PTF, il faut ajouter l'offre de formation continue, centrée sur l'éducation à la citoyenneté et la connaissance des faits religieux. Ces stages nombreux, sont construits pour répondre aux besoins et attentes des professionnels et participent, indirectement de l'ambition de prévention des phénomènes de radicalisation violente. Ce sont ainsi 42 stages ou sessions de formation qui ont été déployés par les différents pôles de formation de l'école, aux bénéficiaires de plus de 650 professionnels.



En 2018, les axes de travail de l'ENPJJ s'articuleront autour de trois offres structurantes, déployées au sein de ces différents sites au regard des besoins territoriaux :

- Un module « niveau 2 » de prévention de la radicalisation, proposant à la fois un approfondissement des éclairages contextuels et un travail de fond sur les postures et pratiques professionnelles ;
- Un module dédié à l'accompagnement des mineurs de retour de zone irako-syrienne. Il s'agira de prendre en compte les besoins spécifiques de ce public, en particulier en termes de protection de l'enfance (gestion des traumatismes et de la santé somatique, enjeux de la parentalité et l'autorité parentale) et le nécessaire travail partenarial ;
- Le développement, en offre catalogue ou à la demande des territoires (et plus particulièrement de leur RLC) de stages dédiés à l'une ou l'autre des pratiques professionnelles nécessaires à la prévention de la radicalisation et à la promotion de la citoyenneté.

Pour mener à bien cette ingénierie de formation, l'école s'appuiera toujours sur les travaux du « groupe d'experts ». Ce groupe s'est réuni quatre fois (en mars, juillet, octobre et décembre 2017) et a permis un partage d'informations et de questionnements sur plusieurs points :

- Le retour des enfants des zones de conflits
- L'accompagnement des enfants soldats ;
- Les phénomènes de sidération et l'accompagnement des professionnels prenant en charge des jeunes ou des familles AMT ;
- L'éducation à la citoyenneté ;
- L'usage des grilles et indicateurs ;
- Les phénomènes de contagion au sein des établissements, mais aussi des familles.

Reste en 2018 à formaliser ces réflexions. Si le groupe n'a pas vocation à se regrouper une nouvelle fois, il reste toujours constitué et actif au travers un espace de travail collaboratif hébergé par l'ENPJJ.

Par ailleurs, la RLC de l'école s'appuie sur un comité de pilotage en charge des réflexions sur les sujets proprement pédagogiques. Ce groupe a vocation à produire les ingénieries des dispositifs de formation à la prévention de la radicalisation violente, à la neutralité des agents publics et à l'éducation à la citoyenneté. Ces dispositifs, cadrés quant à leur fond réglementaire et législatif, mais aussi par les réflexions issues des champs académiques aussi vastes que la philosophie, les sciences politiques, la sociologie ou les sciences de la religion, nécessitent une veille sur les concepts, les intervenants, les pratiques, autant de questionnements que doivent investir toutes les composantes de l'école. Ce sont donc 15 formateurs, chercheurs et experts qui ont œuvré, en 2017, aux évolutions du module de « prévention à la radicalisation » (en particulier en adaptant les apports autour de l'emprise mentale, ou de l'usage des médiations éducatives) et commencé à penser son évolution vers un module de niveau 2, plus centré sur les pratiques professionnelles, mais aussi à préparer des dispositifs de formation plus spécifiques pour l'encadrement. En 2017, ce groupe s'est réuni trois fois (en mars, mai et juin).

2) La formation des RLC

Concernant la formation des RLC, l'année écoulée fut d'abord marquée par la session de formation « prévention de la radicalisation » pour l'ensemble du réseau RLC qui a eu lieu à l'ENPJJ du 15 janvier au 19 janvier 2018. Cette formation avait pour objectif d'actualiser et d'approfondir les connaissances des RLC. Ce sont donc essentiellement des intervenants



universitaires qui ont été sollicités, sur les champs de la géopolitique, de la sociologie ou des sciences de la communication.

Les thématiques abordées sont le fruit d'une évaluation des besoins en formation auprès des RLC :

- « Présentation de la MNVI, du rôle des RLC et textes clés. Présentation de la politique publique de prévention de la radicalisation et de ses acteurs. » Delphine Bergère-Ducôté
- « Les mécanismes de la radicalisation » Xavier Crettiez
- « quelques parcours biographiques » Fabien Truong
- « La gestion des émotions des RLC et des professionnels de la PJJ » Françoise-Marie Noguès et Christel Biseau
- « Evolution de l'utilisation d'internet par les djihadistes » Marc Hecker
- Table ronde « La question de la prise en charge : perspectives comparatistes » Ségolène Savoye-De-Puineuf (DPJJ), Linda Testouri (ARCA), un chargé de mission EFUS.
- « Point d'étape sur la recherche de Laurent Bonelli et Fabien Carrié »
- « Approche genrée du processus de radicalisation » Hasna Hussein
- « Présentation historique et géopolitique du phénomène de radicalisation et de terrorisme djihadiste » Anne-Clémentine Larroque
- « Actualité et évolution du phénomène de radicalisation et retours de Syrie » UCLAT

Durant cette semaine de formation, deux séquences ont été proposées autour d'outils éducatifs :

- Une formation à l'utilisation du court métrage « Léo » (projet de la DT Haute-Normandie)
- démonstration de l'exposition « Ma France, parlons-en » par les RLC de la DIR Centre-Est

Les RLC ont pu assister en soirée à une représentation du spectacle « Lettre à Nour », de Rachid Benzine, suivi d'un débat.

28 RLC se sont également rendus aux journées d'étude organisées par l'ENPJJ intitulées « *Jeunesse, identités et fait religieux* » qui ont eu lieu les 10 et 11 octobre 2017. En effet, à l'issue des paroles de professionnels entendues ces dernières années lors de la formation à la prévention de la radicalisation violente, mais aussi suite aux auditions organisées par l'administration centrale et les rencontres du groupe d'experts radicalisation de l'ENPJJ, il est apparu que le fait religieux à l'adolescence était (re)devenue une question professionnelle majeure. Aussi, il a été décidé d'organiser ces journées d'étude, pour faire apparaître à la fois la place, légitime, de la spiritualité dans la construction identitaire des enfants et des adolescents, les représentations habitant la tension culturel/culturel, et les accompagnements possibles par les professionnels. L'argumentaire exposait en effet que : *« La croyance religieuse n'est plus, uniquement, à ce jour, affaire de transmission et de continuité familiale, mais aussi issue d'un choix personnel, intime, privé, avec lequel les professionnels du secteur éducatif doivent composer pour accompagner une jeunesse en construction dans un monde en évolution. Les travailleurs du social, au sens large du terme, sont alors pris dans ce nouveau paradigme. Le retour des questions religieuses dans l'action éducative interroge les organisations, met à l'épreuve les professionnels, les institutions et renforce la nécessité d'un travail réflexif. Le défi est de taille. Il s'agit de prendre garde à ne pas enfermer les jeunes dans leurs particularités culturelles/cultuelles et rechercher ce qu'elles signifient pour chacun pour*



mieux appréhender ce qui relève de marqueurs identitaires, de signes de quête spirituelle. Dès lors comment faire la différence chez l'adolescent entre une démarche libre, d'émancipation parfois et la menace d'un danger imminent, d'une emprise ? En corollaire, la réponse éducative doit/peut-elle mobiliser le champ religieux comme un levier de désistance voire de résilience ? »

En parallèle de ces formations organisées par la PJJ, l'offre de formation locale a également permis au réseau de s'inscrire dans une démarche de formation continue et d'assister à différents types de journée de formation/sensibilisation ou même de passer un diplôme universitaire en lien avec les thématiques MNVI.

3) Contribution des RLC par des actions de formation et de sensibilisation des professionnels

Contribution des RLC à des actions de formation en interne de la PJJ ainsi que dans le cadre du partenariat

Comme exposé à plusieurs reprises, les RLC ont mené de nombreuses actions de formation à destination des équipes éducatives et cadres intermédiaires, tant sur les questions de laïcité/neutralité que de radicalisation. Ils sont également sollicités par les PTF dans le cadre des formations « prévention de la radicalisation ». Durant ces interventions, ils exposent le cadre d'intervention de la PJJ en matière de prévention et de prise en charge de la radicalisation mais aussi les orientations portées par notre administration sur ce type de public ainsi que sur les questions de laïcité.

DIR SUD EST : La RLC en DIR a animé 4 sessions de deux jours « Valeurs de la République et Laïcité ». Deux sessions dans le cadre de la plateforme SAFIRE destinée aux fonctionnaires de différents ministères ; une session pour les professionnels de la DT 83 (services hébergement) ; une session organisée par la DIR en lien avec le PTF à l'attention des agents administratifs de l'inter région. Ces sessions étaient co-animées avec des RLC en DT ou avec des partenaires extérieurs formés par le CGET.

La RLC en DIR intervient régulièrement à la demande de la DRH et du PTF sur des formations : éducateurs stagiaires, intégration des contractuels, agents techniques cuisine. Sont abordées les

thématiques de laïcité, neutralité, droits et obligations des fonctionnaires, fondements du service public en France.

La RLC en DIR ainsi que les RLC en DT sont intervenus dans chacune des 5 sessions de formation « comprendre le phénomène de radicalisation pour mieux de prévenir » afin de présenter la mission laïcité et citoyenneté.

DT Touraine Berry : intervention de la RLC dans le cadre de la formation PTF « comprendre le phénomène de radicalisation, le rôle des acteurs de terrain » (1/4 jours avec l'ensemble des cadres DT-DS-RUE ; séminaire organisé sur le PTF (3 jours-22 participants).

A l'externe, l'ensemble du réseau RLC/MNVI est fréquemment sollicité pour participer à des temps de sensibilisation/formation auprès de personnels d'autres administrations, de collectivités locales ou d'organismes tiers (CAF,...). Le niveau de connaissance du réseau est reconnu et repéré.

En Franche-Comté, la RLC a réalisé des interventions auprès de partenaires de la façon suivante :

- ✓ *Auprès de l'EN : réseau local Jura et Doubs des assistantes de service social scolaire sur le processus de radicalisation à l'adolescence*
- ✓ *Professionnels de terrain du Grand Besançon dans le cadre Politique de la ville et tranquillité publique.*

Elle est également intervenue dans le cursus de formation des professionnels travailleurs sociaux ou psychologues.

En Haute Normandie : Le RLC est intervenu en 2017 auprès de nombreux partenaires, dans un objectif de sensibilisation aux phénomènes de radicalisation :

- *6 interventions auprès de 1350 professionnels du CD de la Seine-Maritime (de 100 à 300 stagiaires/session) et 1 session auprès du Président et des conseillers départementaux (50 stagiaires).*
- *Intervention auprès de 40 professionnels de l'administration pénitentiaire*



- Intervention auprès des professionnels du CMP d'ELBEUF (76)
- Présentation par le RLC 27-76 du court-métrage « Léo » à l'IRIS de CAEN

Sur la DT haute Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées, la RLC contribue activement à la diffusion des informations liées aux formations proposées par les partenaires : mise en lien d'intervenants, communication de l'information aux professionnels PJJ/SP/SAH, relances, centralisation des inscriptions, suivi budgétaire éventuel. Une vingtaine de professionnels ont été mobilisés dans les actions suivantes :

- Participation aux 2èmes Rencontres de Réseau Santé Jeunes 16 et 17 novembre 2017 « Les pratiques au sein des réseaux adolescents : entre souplesse et radicalités »

- Préfecture de Foix Journées de sensibilisation « Prévention de la radicalisation » - 9 octobre 2017 (Hugo MICHERON, le Djihadisme et ses enjeux géopolitiques ; MIVILUDES ; SG-CIPDR)
- Préfecture de Tarbes, 18 mai 2017 « Parcours d'éducation à l'image et aux médias »
- CANOPE 65 et DSDEN 65 « Edition Didactica Apprendre à s'informer : Information / Désinformation » 31 mai 2017 (Odile Chenevez et Rudy Reichstadt « Déconstruire les théories du complot »)
- 1ère Rencontre de la Laïcité dans les Hautes-Pyrénées 12 décembre 2017 : José CUBÉRO, Professeur d'Histoire / Jean-Louis BIANCO, Président de l'Observatoire de la laïcité.
- Journée annuelle de la santé psychanalytique "idéal, idéaux, idéologies" : 5 psychologues du territoire (STEMO Toulouse et Saint Gaudens)

Actions de sensibilisation des professionnels organisées à l'initiative des RLC

En soutien des objectifs éducatifs présentés précédemment, les RLC ont organisé en 2017 de nombreuses actions de sensibilisation et d'information majoritairement partenariales. Néanmoins, certains bilans interrégionaux indiquent sur l'année 2017 un infléchissement de ces actions de type colloques ou journées d'études, organisés à l'initiative des RLC en direction des professionnels. La montée en puissance des propositions de l'ENPJJ sur les thématiques en lien avec la mission laïcité et citoyenneté ainsi que les propositions développées par de nombreux partenaires sur les territoires sont sans doute les causes de ce ralentissement.

Convention DIR Grand Ouest-Institut international des droits de l'Homme et de la paix de Caen pour le déploiement de sessions de formation pluri-institutionnelles de 3 jours auprès des équipes éducatives du territoire 14-50-61 sur le thème de l'accès à l'information, l'usage des réseaux sociaux et la liberté d'expression.

Les directions territoriales Tarn-Aveyron et Tarn et Garonne/Lot/Gers ont co-porté quatre journées d'animation territoriales en 2017 :

- Le 13 janvier 2017 : Les adolescents face aux images. Quels enjeux pour nos sociétés contemporaines ?
- Le 16 juin 2017 : Le retour des enfants soldats. Que faire quand ils reviennent ?
- Le 23 juin 2017 : Le retour des enfants soldats. Accueillir les enfants du chaos ?
- Le 11 décembre 2017 : Les théories du complot. Pourquoi attirent-elles autant les jeunes ?

En mars 2017, la Direction interrégionale Sud-Ouest a organisé une journée d'étude « Adolescence, ruptures et radicalité : quels enjeux socio-éducatifs ? » à destination de l'ensemble des professionnels PJJ et de ses partenaires. Un système de visio-conférence en streaming a permis une diffusion de la journée sur chacun des quatre

territoires de l'inter région et ainsi de pallier à l'éloignement géographique qui peut être un frein pour certains professionnels.

Formations au Musée d'art et d'histoire du judaïsme avec la RLC Aube Haute-Marne : environ 40 personnes, PJJ, SAH et partenaires.

- 1^{ère} journée : proximités et différences des cultures moyennes orientales (judaïsme et islam) avec visite d'une synagogue dans le quartier du Marais à Paris.
- 2^{ème} journée : musée d'art et d'histoire du judaïsme et Archives Nationales de Paris sur la théorie du complot.

Les 02 et 03 février 2017, la DIR Grand Nord a organisé un séminaire à destination des cadres du secteur public et du secteur associatif habilité. Son objectif était d'apporter à ses participants des données actualisées, objectivées et argumentées permettant de comprendre les mécanismes en œuvre dans les processus de radicalisation et mieux repérer, évaluer, accompagner les mineurs et leurs familles. Il s'agissait de favoriser une culture commune en matière de prévention et de lutte contre les processus d'endoctrinement et de radicalisation violente des jeunes.

VII – Recherche

La DPJJ pilote ou participe à plusieurs projets de recherche sur le phénomène de radicalisation chez les mineurs.

La DPJJ a conduit une recherche confiée, suite à un marché public, à Laurent Bonelli et Fabien Carrié, sociologues chercheurs de l'Université Paris Ouest Nanterre, sur le phénomène de radicalisation chez les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse : « *Radicalisé engagée, radicalités révoltés. Enquête sur les jeunes suivis par la PJJ* ». Cette recherche s'intéresse à trois grands groupes de mineurs pris en charge par la PJJ pour des faits en lien avec la radicalisation :

- Des mineurs poursuivis dans un cadre pénal, principalement pour des affaires d'apologie du terrorisme ou pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste ;
- Des mineurs suivis au titre de la protection de l'enfance pour des « risques de radicalisation » ;
- Des mineurs déjà suivis par la protection judiciaire de la jeunesse pour lesquels un rapport évoquant une problématique de radicalisation a été envoyé au magistrat à la suite d'une évaluation pluridisciplinaire ;

Après 18 mois de recherche, 143 dossiers de mineurs consultés et 57 entretiens réalisés avec des professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse, les chercheurs ont rendu leur rapport début 2018. La richesse et la variété de ce matériau fait de cette enquête l'une des plus importantes menées à ce jour sur la question, en France et à l'étranger.

Une présentation de cette recherche à Madame la Ministre a eu lieu le 28 mars 2018.

Éléments saillants du rapport :

- En s'inspirant de l'étude d'Emile Durkheim sur le suicide, les chercheurs se sont intéressés aux différentes manières d'endosser un registre radical et aux conditions sociales qui les produisent. Ils mettent alors en lumière une distinction de 4 registres d'investissement de la radicalité (radicalité rebelle, radicalité apaisante, radicalité agonistique, radicalité utopique) regroupant différents groupes de mineurs aux trajectoires sociales et scolaires distinctes. Ils montrent donc que les « mineurs radicalisés » ne constituent pas un groupe homogène et stable.
- Il n'y a pas une radicalité mais plusieurs. Il existe diverses manières d'endosser des registres radicaux renvoyant à des dynamiques sociales, familiales, scolaires et institutionnelles différentes.
- Ces registres et donc ces trajectoires ont des affinités particulières avec certains types d'actes. Ainsi, les provocations et les usages stratégiques de la radicalité dans les relations demeurent le plus souvent individuels. En revanche, toutes les formes les plus sérieuses de passage à l'acte impliquent une dimension collective.
- Ils constatent que les mineurs qui sont dans un parcours de délinquance habituellement suivis par la PJJ sont finalement moins enclins à basculer dans un processus de radicalisation violente de type association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste. En effet, ils montrent que les actes les plus sérieux sont perpétrés par ceux que l'on attendait le moins (jeunes issus de familles stables et bons élèves) et non pas les fractions les plus précarisées des jeunesses populaires, pourtant accoutumées à la violence.
- La radicalité des mineurs pour lesquels l'engagement dans la violence est le plus fort, qu'ils appellent « les engagés », répond à une urgence existentielle de pouvoir se projeter



dans le futur notamment du fait de la reconfiguration des projets qui s'opère avec le passage en 3^e ou en seconde.

- L'enquête met en lumière de nombreux exemples dans lesquels une réaction inadaptée de l'institution aggrave les comportements qu'elle suppose enrayer et participe à la fabrication des identités et des subjectivités radicales. Ceci est particulièrement visible dans le traitement des apologues du terrorisme. Aussi, les chercheurs préconisent de ne pas sur réagir face à ces comportements au risque de renforcer les mineurs dans leur logique de révolte.
- La question se pose également pour les « engagés » qui se retrouvent incarcérés et qui n'ont aucune expérience du monde carcéral et de la délinquance. Ils découvrent avec stupeur un univers dont ils n'ont pas les codes et pour lequel ils n'ont pas les ressources pour s'adapter immédiatement. Afin de ne pas devenir « victimes » (souffrir des abus, des brimades, etc.) nombre d'entre eux se lancent dans la surenchère radicale revendiquant l'étiquette « terroriste » que l'administration leur accole. La question est celle de leurs opportunités de sortie.

Afin que ces réflexions irriguent les pratiques des professionnels et servent aux prises en charge, chaque échelon déconcentré est chargé de mettre en place des instances de présentation de cette recherche.

A titre exemple, le 9 mars dernier 2018, la DIR Ile-de-France/Outre-Mer a organisé une présentation de la recherche devant près de 150 professionnels de la PJJ ainsi que des partenaires (Juridictions, Conseils départementaux, Éducation nationale, SPIP, services de police...) à la Préfecture de région d'Île de France. Cette demi-journée riche en échanges et pistes de travail éducatif a été alimentée par une table ronde en présence de magistrats dans un

double objectif. Le premier : permettre aux professionnels d'identifier de nouveaux axes de travail. Le second : favoriser le repérage des leviers éducatifs au bénéfice des prises en charge. Objectifs atteints au regard des questionnements et remarques des intervenants, riches et argumentées, qui ont laissé place à de nombreuses pistes de réflexion abordées par les professionnels présents dans l'amphithéâtre.

Un second projet de recherche a démarré en janvier 2018 piloté par le docteur Bronsard (pédopsychiatrie, Maison Départementale de l'Adolescent et CMPPD, Santé Publique, Marseille) sur la « prévalence, empathie et suicidalité chez les adolescents radicalisés confiés à la PJJ ». Il s'agit de renforcer les connaissances quant à la possible existence d'un lien spécifique entre pathologie mentale et radicalisation. Cette recherche ne concerne que les mineurs poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste.

D'autres projets se développent au local comme par exemple :

Le directeur interrégional PJJ Grand Nord a souhaité que soit conduite une Formation – Action - Recherche en capitalisation d'expérience sur le champ de la prévention et de la lutte contre la radicalisation. Cette démarche projet doit permettre de mieux repérer les jeunes concernés, les problématiques ainsi que les modalités d'accompagnement à l'œuvre. Initiée en 2017 et conduite de manière opérationnelle en 2018, elle concerne les secteurs de l'investigation et de prise en charge éducative des jeunes « en voie de radicalisation » ou « radicalisés ». Il s'agit de capitaliser l'expérience, transformer les savoirs en connaissances partageables. Le savoir se trouve

auprès des acteurs de l'action (professionnels de la direction interrégionale, des directions territoriales, des établissements et services). Le présumé est que les savoirs des uns peuvent être profitables pour d'autres. Cette formation – Action - Recherche fait l'objet d'un co-portage avec le Département de Recherche en Sciences de l'Éducation de l'Université de Lille 3. Elle est conduite de janvier à décembre 2018 avec un bilan d'étape présenté au Comité de Direction Interrégional (CDIR) du mois de septembre 2018. Les résultats de l'étude seront présentés au CDIR du mois de janvier 2019. Une étude d'impact sera conduite en 2019.



Un projet de recherche-action conduit conjointement entre la DAP et la DPJJ a été mis en place à L'EPM de Porcheville, piloté par Eric Verdier, psychologue communautaire. Ce projet n'est pas axé directement sur la radicalisation mais sur la prévention de la violence et le lien social. Il s'agit de travailler de manière généraliste sur la prévention primaire, d'apprendre à mettre en œuvre une vigilance particulière sur les vulnérabilités, aux discours notamment.

L'Université de Bourgogne a répondu à un appel à projet de recherche sur l'application du principe de

laïcité au sein du Ministère de la Justice dans laquelle la DIR Grand Centre s'est impliquée.

La DIR IDF OM et une représentante de la MNVI ont participé au lancement par le CNRS et l'INHESJ de trois ateliers sur les « Retours des familles et des mineurs de Syrie et d'Irak ». Les RLC sont partie prenante de la démarche et participent aux groupes de travail (Famille, environnement et filiation - la coordination institutionnelle –le trauma son suivi et sa prise en charge) qui se réuniront en 2018.

VIII - International

La DPJJ est associée à deux projets de recherche européens initiés par l'observatoire international de la justice juvénile (OIJJ). Ces projets ont débuté respectivement en juillet 2016 et janvier 2017, pour une durée de deux ans.

Le premier projet, « prévention de la radicalisation des mineurs en détention et la promotion des alternatives à la détention » vise à échanger sur les pratiques européennes concernant la lutte contre la radicalisation des mineurs en détention, ainsi qu'à former le personnel judiciaire (tels que les magistrats, procureurs, greffiers, avocats, officiers de probation, médiateurs, travailleurs sociaux) sur les réponses à apporter à cette problématique. Y sont associés l'Allemagne, la Roumanie, les Pays-Bas, l'Espagne et la Belgique.

Le second projet, « Renforcement des systèmes de justice pour mineurs dans le contexte antiterroriste : renforcement des capacités et apprentissage par les pairs entre les parties prenantes », s'attache à répertorier les alternatives déjà mises en place pour des jeunes suspectés en raison de leur activité avec des réseaux terroristes, ainsi que le rôle des programmes de réinsertion et autres initiatives qui leur sont destinés dans les politiques de contre-terrorisme menées par les systèmes de justice juvénile au sein des pays partenaires. Les pays qui participent à ce projet sont la Belgique, l'Allemagne, la Roumanie, la Croatie, la Hongrie, l'Autriche, la Lettonie, les Pays-Bas et l'Espagne. L'objectif de ces visites est d'aboutir à la rédaction de manuels destinés aux professionnels de la justice pénale synthétisant les différentes réponses possibles face à la radicalisation et aux extrémismes violents. L'ensemble des visites de ces projets ont eu lieu, il s'agit désormais de mutualiser l'ensemble des outils et expériences par des rapports qui seront circularisés. Une conférence finale s'est tenue à Madrid en juin 2018.

IX - Bilan de la consommation de l'enveloppe budgétaire dans le cadre du PLAT

Vous trouverez en annexe le détail de la consommation des crédits PLAT élaboré par le bureau L1/SDPOM.

Comme indiqué dans les précédents bilans de la MNVI, une procédure de suivi des crédits de l'enveloppe de 900 000 euros des actions laïcité et citoyenneté a été mise en place dès le début de l'année 2016. Chaque DIR étant chargée de centraliser les projets des DT, de les valider et les prioriser en lien avec les missions de la MNVI et de les soumettre à quatre échéances de l'année à la MNVI pour validation (janvier, mai, septembre et novembre). Une fois ces actions validées, le bureau L1/SDPOM a pris le relais du suivi budgétaire (délégation des crédits et suivi de la consommation en lien avec les DEPAFI). Cette procédure a demandé un vrai travail d'articulation entre le réseau de la MNVI et la filière DEPAFI du niveau central jusqu'au territoire.

Certaines DIR ont mis en place des outils pour garantir la gestion des crédits PLAT entre les différents filières (DEPAFI / RLC/DME) en construisant des outils à destination des DT : fiches de procédures, notes de cadrage, définition de critères d'évaluation des projets, etc.

Ces procédures ont permis de cibler les actions au plus près des missions de la MNVI et d'enrichir l'offre de projets éducatifs sur les territoires, néanmoins des marges de progrès sont encore à accomplir en matière de gestion de ces crédits et notamment :

- Prioriser les actions de prévention de la radicalisation et cibler les actions dans une acception resserrée de la citoyenneté aux sujets traités par la MNVI.
- Garantir le respect des règles budgétaires (notamment les règles relatives aux marchés publics) et développer les possibilités de montage financier (notamment avec les fonds FIPDR dédiés, le mécénat)
- Assurer en DT et DIR, le fléchage sur les crédits PLAT et le suivi effectif des dépenses pour optimiser la consommation de l'enveloppe actions laïcité et citoyenneté en fin d'année.

Des progrès notables ont été constatés durant cet exercice 2017 par rapport aux deux années antérieures, mais des améliorations peuvent encore être obtenues notamment concernant l'évaluation de la réalisation des actions validées et financées. Il serait cependant nécessaire de formaliser un peu plus ce travail d'évaluation afin d'avoir une plus grande visibilité quantitative et qualitative des actions conduites sur les territoires.

Le réseau des RLC en Centre-Est s'est attablé à deux tâches :

La première a consisté à rédiger une fiche méthodologique, présentant notamment les circuits pour la présentation et la validation des projets, avec le rôle des professionnels "charnières" en la matière : adjoints administratifs et directeurs de service, RAPT et DT, RLC en DT comme en DIR, enfin la MNVI.

La seconde a été la rédaction d'un tableau des critères et des éléments de priorisation afin que les

remontées faites au cours de l'exercice en direction de la MNVI soient les plus équitables et objectives possible.

Enfin, les réunions mensuelles ont été l'occasion de présenter collégialement et de débattre des remontées en vue de leur validation en A.C. afin que les arbitrages relèvent d'une décision portée collectivement et non seulement d'un regard de l'inter région.

Conclusion et Perspectives de travail pour 2018

La question de la radicalisation éclaire de façon plus globale les fractures de la société. Elle nous conduit à réfléchir différemment les questions de vivre ensemble, à réaffirmer le cadre des valeurs républicaines et la laïcité. Elle nous oblige à infléchir les pratiques professionnelles pour améliorer l'action éducative au profit du vivre ensemble. Le réseau des RLC qui s'est implanté dans le paysage de la PJJ, dont la plus-value est reconnue notamment des partenaires institutionnels, doit poursuivre son ambition de professionnalisation au service des missions de la PJJ. La liste des préconisations ci-dessous, non exhaustive poursuit cet objectif.

Perspectives de travail

Dispositifs de soutien aux équipes et pratiques professionnelles

- Favoriser l'organisation de rencontres de partage d'expériences aux différents échelons déconcentrés
- Développer la diffusion de la recherche de Laurent Bonelli et Fabien Carrié « Radicalité engagée, radicalités révoltées »
- Poursuivre le soutien à la déclinaison de la recherche pilotée par Guillaume Bronsard afin de compléter les éléments issus de la recherche précédente par des éléments psychologiques/psychiatriques.
- Porter la version actualisée de la note relative à la prise en charge des mineurs radicalisés ou en voie de radicalisation
- Fluidifier la remontée d'information entre les RLC et les services et établissements
- Renforcer la présence des RLC auprès des établissements et services du SAH

Médias éducatifs

- Poursuivre les actions de prévention de la radicalisation et relatives à la laïcité, la promotion des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et le vivre ensemble et investir de nouveaux médias éducatifs
- Intégrer le champ de la laïcité et de la citoyenneté comme un axe éducatif incontournable, avec des pratiques plus abouties et des projets innovants à soutenir.
- Mieux définir la politique de promotion de la citoyenneté. L'opportunité de crédits spécifiques (PLAT/ FIPDR) pour la lutte contre la radicalisation et la promotion de la citoyenneté a abouti à une multiplication des projets menés sur cette thématique. Cette amplification quantitative ne doit pas se faire au détriment d'une pertinence pédagogique. Pour cela, une réflexion sur nos pratiques apparaît indispensable tant les notions de « citoyenneté » ou de « valeurs de la République » demeurent confuses et les objectifs visés à travers elles demeurent flous.

Prises en charge des mineurs

- Diversifier et favoriser l'innovation concernant l'offre de prise en charge institutionnelle des jeunes AMT
- Développer partenariat dans le domaine du soin
- Développer le partenariat permettant de travailler la question du fait religieux
- Travailler avec les services à l'anticipation des retours de zone irako-syrienne. Une articulation partenariale au niveau des directions territoriales doit se mettre en place



avec les partenaires comme l'ASE mais aussi les Préfectures et les acteurs du soin en vue d'accueillir ces jeunes mineurs.

- Améliorer les relais PJJ-AP pour les passages de relais mineur-majeur dans le cadre des protocoles interrégionaux. Envisager la prise en compte des radicalités au-delà de l'islamisme radical : les derniers attentats nous ont fait porter un regard quasi exclusif vers les différentes formes de radicalisation violente liée à l'islamisme radical. Parallèlement, la jeunesse est traversée par d'autres radicalités, politiques, sociales, voire sectaires, qui peuvent embarquer des mineurs vers l'accomplissement d'actes violents, voire barbares.

Formations

- Sensibiliser les équipes à la préparation des audiences du TPE de Paris ou en appel pour les jeunes jugés pour AMT et travailler autour du contenu des écrits professionnels
- Approfondir des questions liées aux prises en charge des mineurs de retours de zone : thématiques du trauma, de la petite enfance, du travail avec un parent détenu, des visites médiatisées et de l'articulation interinstitutionnelle (ARS, ASE, SPIP).
- Poursuivre le travail sur les questions de neutralité et de laïcité. Promouvoir la culture du débat sur le thème de la laïcité au sein des établissements et services.
- Pérenniser l'organisation d'une session de formation annuelle de l'ensemble du réseau RLC

Dans le cadre de l'animation du réseau

- Stabiliser le réseau des RLC et veiller à ce que tous les postes soient pourvus dans des conditions RH homogènes
- Poursuivre le travail sur la mutualisation de partenaires ressources des RLC
- Diffusion des pratiques professionnelles innovantes en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire de la radicalisation violente.
- Actualisation de la note du 7 septembre 2015 relative au cadre d'intervention des RLC
- Organisation du 3^e regroupement national des RLC
- Veiller à ce que la mission RLC ne se construise pas en parallèle des autres missions mais vienne les enrichir et les compléter, de façon plus transverse.
- Développer le réseau des RLC en valorisant le partage de documents, d'informations, de réflexions notamment par la création d'une plateforme de travail collaborative numérique
- Travailler et décliner également les préconisations élaborées lors du regroupement national des RLC en octobre 2017⁴

⁴ « Actes du second regroupement national des RLC d'octobre 2017 » par la MNVI

Annexes

DATES CLÉS

- **23 avril 2014** : annonce du plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes.
- **13 et 21 janvier 2015** : suite aux attentats de janvier 2015, le Premier ministre annonce que des moyens supplémentaires vont être accordés à différents ministères, dont le ministère de la Justice, pour renforcer la lutte antiterroriste (PLAT 1).

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) se voit alors octroyer :

- un budget supplémentaire de 31 millions d'euros sur 3 ans ;
 - des moyens humains supplémentaires permettant notamment, la constitution d'un réseau de 69 référents Laïcité et Citoyenneté sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la mission nationale de veille et d'information (MNVI) nouvellement créée ;
 - un plan national de formation dédié à la lutte contre la radicalisation violente ;
 - Une inspection sur le respect de la laïcité dans les établissements et services de la PJJ est lancée.
- **1^{er} avril 2015** : création de la mission nationale de veille et d'information (MNVI) auprès du cabinet de la directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse.
 - **16 novembre 2015** : suite aux attentats du 13 novembre, le Président de la République, lors du congrès de Versailles, annonce l'affectation de nouveaux moyens à la lutte antiterroriste (PLAT 2) et, pour la PJJ, un budget d'environ 8 millions d'euros supplémentaires pour financer des projets éducatifs en soutien du placement judiciaire et de la détention, ainsi qu'un budget de 6 millions d'euros permettant l'embauche de 75 nouveaux postes équivalent temps plein (ETP).
 - **9 mai 2016** : annonce d'un nouveau Plan d'Action contre la Radicalisation et le Terrorisme (PART) qui se substitue au plan d'avril 2014 en proposant 50 mesures nouvelles, et qui prévoit l'allocation de moyens supplémentaires et notamment pour la PJJ de 145 emplois (115 postes d'éducateurs et 30 de psychologues)
 - **23 février 2018** : annonce du nouveau plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger ». Après la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, adoptée en octobre 2017, le Gouvernement annonce ce nouveau plan qui met l'accent sur les prisons, l'éducation nationale, le dialogue avec les musulmans de France et la politique de la ville.

**CREDITS 2017 HORS DEPENSES DE PERSONNEL
RELATIFS AUX PLANS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA RADICALISATION**

En 2017, le programme 182 a bénéficié de crédits ouverts dédiés à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation à hauteur de 8,4 M€ en AE et CP. Les crédits consommés se sont élevés à 8,1 M€ en AE et 6,9 M€ en CP.

Ces crédits ont permis de couvrir les dépenses liées aux trois dispositifs mis en œuvre, à savoir :

1. le Plan d'action de lutte contre le terrorisme (PLAT) 1

Le premier volet du PLAT recouvre les actions de formation à destination des agents du secteur public, y compris les dépenses liées aux frais de déplacement et de stages, et la mise en œuvre d'actions ayant pour objet la citoyenneté et la laïcité.

P 182 Crédits HT2	Budget 2017		Consommation au 31-12-2017 <i>Source Chorus restitution INF-BUD 40</i>			
	AE	CP	AE	CP	% AE	% CP
PLAT 1						
Formation PLAT 1	1 600 000,00	1 600 000,00	709 232,64	707 950,47	44%	44%
Stages citoyenneté et laïcité PLAT 1	900 000,00	900 000,00	542 085,77	509 733,99	60%	57%
TOTAL crédits HT2 PLAT 1	2 500 000,00	2 500 000,00	1 251 318,41	1 217 684,46	50%	49%

Au 31 décembre 2017, les dépenses consacrées à la formation se sont élevées à 0,71 M€ en AE et CP.

Au cours de l'exercice 2017, le montant consommé pour la réalisation des actions citoyenneté et laïcité s'est élevé à 0,54 M€ en AE et 0,51 M€ en CP.

L'écart entre le montant des actions citoyenneté et laïcité validées par la MNVI et la consommation à fin d'année s'explique par les délais nécessaires entre le montage des projets et leur réalisation.

2. le Plan d'action de lutte contre le terrorisme (PLAT) 2

Le second volet du PLAT regroupe toutes les dépenses :

- ✓ De fonctionnement, liées aux créations d'emplois sur les actions de lutte antiterrorisme ;
- ✓ De fonctionnement, liées à l'accompagnement d'équipe dans les structures (CEF, CER, UEHD, EPM et quartiers mineurs) ;
- ✓ Liées aux actions éducatives (camps et séjours) en unité d'hébergement collectif (UEHC) ;
- ✓ Liées à la sécurité des locaux de l'ENPJJ à Roubaix (construction d'un portique de sécurité pour le contrôle individualisé des visites à l'entrée de l'Ecole et gardiennage).

Il convient de préciser que la construction du portique a été réalisée dès 2016.



P 182 Crédits HT2	Budget 2017		Consommation au 31-12-2017 <i>Source Chorus restitution INF-BUD 40</i>			
	AE	CP	AE	CP	% AE	% CP
PLAT 2						
Sac à doc PLAT 2	590 000,00	590 000,00	150 203,30	341 503,90	25%	58%
PLAT 2 CEF	800 000,00	800 000,00	412 272,28	370 255,29	52%	46%
PLAT 2 UEHC	1 899 999,00	1 899 999,00	1 878 982,77	1 612 635,53	99%	85%
PLAT 2 Sécurité Immo Propriétaire	0,00	0,00	17 945,24	20 309,48		
PLAT 2 Sécurité Immo Occupant	250 001,00	250 001,00	286 967,87	566 937,23	115%	227%
TOTAL crédits HT2 PLAT 2	3 540 000,00	3 540 000,00	2 746 371,46	2 911 641,43	78%	82%

Au 31 décembre 2017, les dépenses dédiées aux moyens de fonctionnement liés aux créations d'emplois (dépenses « sac à dos ») se sont élevées à 0,15 M€ en AE et 0,34 M€ en CP. L'écart entre les AE et les CP est dû aux charges à payer 2016 sur 2017.

Les actions mises en œuvre dans les UEHC ont donné lieu à un niveau d'engagement proche de la dotation initiale (99 %). Le taux de consommation en CP plus faible (85 %) peut s'expliquer par la transmission tardive des factures.

Les crédits consacrés aux opérations de sécurisation des locaux destinés à couvrir les frais de gardiennage se sont révélés supérieurs à la dotation initiale. La consommation plus faible de certaines actions a dégagé un solde de trésorerie permettant de couvrir les besoins d'autres mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

La consommation de CP supérieure aux AE correspond aux reports de charges de 2016 sur 2017.

3. le Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART)

Le PART comprend les dépenses :

- ✓ De fonctionnement, liées aux créations d'emplois sur les nouvelles actions contre la radicalisation ;
- ✓ De fonctionnement, liées à l'accompagnement d'équipes dans les établissements et structures ; la mise en place d'instances d'accompagnement d'équipes et de dispositifs interrégionaux de soutien et d'appui aux professionnels vise à aider les équipes éducatives dans la prise en charge des mineurs, ainsi que les professionnels dans leurs pratiques, y compris par des interventions extérieures ;
- ✓ D'investissement, pour le financement d'opérations immobilières de rénovation et de sécurisation de sites ;
- ✓ Liées à la prise en charge de deux structures associatives en Ile-de-France (DASI/Concorde Télémlythe et l'ADSEA 77 – DRECS)

Les opérations immobilières permettant d'assurer la pérennité du patrimoine de la PJJ et de mener les activités de lutte contre la radicalisation dans un cadre plus favorable ont fait l'objet d'une remontée des DIR validée par l'administration centrale. Cependant l'avancement des travaux ayant pris du retard, les crédits de cette ligne n'ont pas pu être consommés.

Seule la structure ADSEA 77 – DRECS a été financée sur des crédits dédiés à la lutte contre la radicalisation et le terrorisme à hauteur de 1 M€. Il a donc été nécessaire de dégager 2 M€ à enveloppe constante pour Concorde Télémlythe.

Au 31 décembre 2017, la consommation est de 3,42 M€ en AE et 2,34 M€ en CP sur la brique budgétaire SAH – secteur associatif habilité.



4. Récapitulatif de la consommation des crédits PLAT PART hors dépenses de personnel

Au global, les taux de consommation 2017 s'établissent à 97 % pour les AE et 83 % pour les CP, en progression par rapport à 2016 (91 % pour les AE et 81 % pour les CP).

P 182 Crédits HT2 PLAT ET PART	Budget 2017		Consommation au 31-12-2017 <i>Source Chorus restitution INF-BUD 40</i>			
	AE	CP	AE	CP	% AE	% CP
Formation PLAT 1	1 600 000,00	1 600 000,00	709 232,64	707 950,47	44%	44%
Stages citoyenneté et laïcité PLAT 1	900 000,00	900 000,00	542 085,77	509 733,99	60%	57%
Sac à doc PLAT 2	590 000,00	590 000,00	150 203,30	341 503,90	25%	58%
PLAT 2 CEF	800 000,00	800 000,00	412 272,28	370 255,29	52%	46%
PLAT 2 UEHC	1 899 999,00	1 899 999,00	1 878 982,77	1 612 635,53	99%	85%
PLAT 2 Sécurité Immo Propriétaire	0,00	0,00	17 945,24	20 309,48		
PLAT 2 Sécurité Immo Occupant	250 001,00	250 001,00	286 967,87	566 937,23	115%	227%
PART Sac à dos SP Hors Immo	0,00	0,00	55 608,96	49 380,45		
PART Sac à dos Occupant	0,00	0,00	340 979,97	196 851,33		
PART Accompagnement équipe	460 000,00	460 000,00	302 088,13	223 053,75	66%	48%
PART Opér. Rénovation Immo Prop	900 000,00	900 000,00	5 112,00	5 112,00	1%	1%
PARTSAH	1 000 000,00	1 000 000,00	3 417 376,34	2 342 434,08	342%	234%
TOTAL crédits HT2	8 400 000,00	8 400 000,00	8 118 855,27	6 946 157,50	97%	83%

La sous-exécution peut s'expliquer par les délégations tardives de crédits qui ont un effet sur le lancement de certaines actions, dans la mesure où les activités mises en place par les DIR PJJ demandent du temps.

Par ailleurs, il reste compliqué d'évaluer exactement les taux de consommation au titre des PLAT et PART en raison des difficultés rencontrées par les services déconcentrés lors de la saisie des imputations comptables dans Chorus.

Textes de référence DPJJ en lien avec les thématiques de la MNVI **2015**

- Note DPJJ du 27 janvier 2015 relative à lutte contre la radicalisation au sein des établissements et services de la PJJ.
- Note DPJJ du 25 février 2015 relative à la mise en œuvre d'un plan d'action de la DPJJ en matière de respect du principe de laïcité et des pratiques religieuses des mineurs pris en charge dans les établissements et services du SP et du SAH et du principe de neutralité par les agents prenant en charge ces mineurs.
- Note DPJJ du 04 mai 2015 sur les lignes directrices relatives à l'élaboration du règlement de fonctionnement des établissements collectifs du placement judiciaire du secteur public et du secteur associatif habilité.
- Note DPJJ du 07 septembre 2015 relative au cadre d'intervention des référents laïcité et citoyenneté de la Mission Nationale de Veille et d'Information.
- Protocole DPJJ/DAP/DACG/CA et TGI de Paris du 28 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre des contrôles judiciaires prononcés contre des personnes mises en examen pour des faits de nature terroriste.

 **2016**

- Note DAP/DPJJ du 5 août 2016 relative à la prise en charge des personnes poursuivies ou condamnées pour des faits de terrorisme par les SPIP en milieu ouvert
- Document thématique à l'appui des pratiques professionnelles relatif à « l'emprise mentale » DPJJ- SDMPJE - 2016

 **2017**

- Note DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation
- Note DPJJ du 24 janvier 2017 relative aux conditions de mobilisation des places identifiées pour l'accueil des mineurs déferés devant le pôle antiterroriste de Paris.
- Note DPJJ du 10 février 2017 relative à la prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente
- Circulaire du 24 mars 2017 relative aux dispositions en assistance éducative de la loi du 28 février 2017 et au suivi des mineurs de retour de zone irako-syrienne.
- Note du 30 mars 2017 relative aux dispositions relatives à la sécurisation des pratiques professionnelles et des établissements et services
- Note du 9 juin 2017 relative à l'obligation de neutralité des agents du secteur public de la PJJ



 **2018**

- Circulaire du 23 février 2018 relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne)
- Note du 5 juin 2018 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative dans le cadre de la procédure d'assistance éducative au bénéfice des mineurs de retour de zone d'opération de groupements terroristes
- Circulaire du 8 juin 2018 relative au suivi des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne)